



Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie

5 Octobre 2010

Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie

Rapporteur

M. Alain DESVIGNES

Président de la commission n° 8 « Europe et Coopérations internationales »

Contribution n° 2010-14

5 Octobre 2010

Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la <u>lettre@rhonealpes.fr</u>

OU

retrouvez les informations sur

le site Internet de la Région Rhône-Alpes : www.rhonealpes.fr

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes lors de son Assemblée plénière du 5 octobre 2010

Sommaire

		Page
Introd	uction	6
1.	Origine et construction de la francophonie	7
1.1.	Préserver des liens entre pays francophones après la décolonisation	7
1.1.1.	L'impulsion des 4 pères fondateurs	7
1.1.2.	Les initiatives de la société civile	7
1.1.3.	Vers une organisation internationale	7
1.2.	Les valeurs universelles et les objectifs portés par la francophonie	9
1.3.	Emergence d'une politique régionale francophone en Rhône-Alpes	9
2.	Approche géopolitique de la francophonie	12
2.1.	Les espaces de coopération géoculturelle dans la mondialisation	13
2.2.	La langue française et le multilinguisme dans la mondialisation	14
2.3.	La posture de la France dans la francophonie	15
2.4.	Des collectivités locales actrices de la solidarité internationale	17
2.4.1.	Construire des relations plus équilibrées	17
2.4.2.	Promouvoir une meilleure gouvernance	18
2.5.	L'appel de Lyon	18
3.	La place de la société civile organisée dans la francophonie	19
3.1	L'émergence de représentations de la société civile organisée	19
3.2	L'implication des partenaires sociaux et organisations professionnelles dans la francophonie	21
3.2.1	Promouvoir la dimension sociale de la mondialisation et les droits de l'Homme	21
3.2.2	Défendre la langue française et le multilinguisme dans l'entreprise	21
3.3	Renforcer les coopérations économiques en francophonie	22
4.	Les dynamiques de coopérations francophones et le développement des échanges internationaux en Rhône-Alpes : un regard posé par les représentants de la société civile organisée.	23
4.1.	Quelques chiffres	23
4.1.1.	Baromètre de la coopération et de la solidarité en Rhône-Alpes	23
4.1.2.	Le volontariat en Rhône-Alpes	25
4.1.3.	Les échanges en matière de formation et de recherche	27
4.1.4.	Les coopérations et les échanges économiques avec les pays francophones	29
4.2.	La francophonie en Rhône-Alpes	33
4.2.1.	Les Alliances françaises	33

Suite Sommaire

4.2.2.	Les réseaux universitaires	34
4.2.3.	Une section francophone au lycée international de Gerland	35
4.2.4.	La promotion d'une langue en partage	35
4.2.5.	La promotion de la francophonie	36
4.2.6.	L'image et le cinéma, vecteurs de francophonie	37
4.2.7.	L'inscription de la Ville de Lyon dans le réseau des villes francophones	38
4.2.8.	La création de l'Association internationale des régions francophones	38
4.3.	La coordination des initiatives	39
4.3.1.	En Rhône-Alpes : rôle de RESACOOP et RESAGRI	39
4.3.2.	En France : rôle de Cités Unies France	40
4.3.3.	Au niveau Européen : appréhender le rôle de l'Eurorégion et des 4 moteurs	40
4.3.4.	Au niveau international : rôle de l'AIMF et de l'AIRF	40
5.	Synthèse et questionnement : la francophonie est-elle un vecteur dynamique de développement à l'international pour la Région	
	Rhône-Alpes ?	41
Précor	nisations	46
Concl	lusion	50
Annex	es	ı

Déclarations des groupes



« Il n'y aura pas de progrès humain sans développement, ni de développement sans une activité économique soutenue, les Régions sont conscientes qu'elles forment le socle territorial dans lequel le développement prend racine et qu'elles ont pour devoir de le fertiliser. » (Association internationale des régions francophones - Appel de Bamako, le 9 février 2007).

« La francophonie sera subversive et imaginative ou ne sera pas ». (Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire général des Nations Unies - Cotonou, VIème sommet de la Francophonie, le 3 décembre 1995)

Introduction

Pour de nombreuses personnes, la francophonie relève du passé colonial ou d'un combat perdu face à l'anglophonie. Pourtant, la première francophonie issue de la colonisation et du rayonnement des Lumières a été refondée par les jeunes Etats indépendants, puis s'est peu à peu développée, structurée pour s'affirmer aujourd'hui comme un acteur géoculturel majeur dans l'espace mondialisé. La francophonie est aujourd'hui beaucoup plus qu'une communauté de langue. Elle participe au dialogue interculturel, porte les valeurs de la démocratie, de la République et des droits de l'Homme, favorise les échanges tant humains qu'économiques dans le cadre de relations nord-sud, nord-nord et sud-sud. Dans le contexte de mondialisation multipolaire et de montée du risque de conflits entre grands pôles, l'enjeu de construction d'une nouvelle donne culturelle mondiale porteuse d'un dialogue entre les Cultures prend tout son sens. Ces questions, qui relèvent en premier lieu des Etats, mobilisent aussi les collectivités locales qui ont vu leur rôle reconnu à partir des années 1990 et confirmé en France par la loi Thiollière¹.

On est souvent surpris, quand on se rend pour la première fois dans un territoire francophone, par l'importance des liens culturels qui nous lient et la facilité d'échange qui en découle. Les nombreuses actions de coopération conduites par les acteurs rhônalpins en sont souvent issues et contribuent à renforcer la francophonie. Cependant ils considèrent rarement la dynamique francophone qui facilite et se construit au travers de leurs actions. C'est pourquoi il est apparu important d'engager une réflexion pour voir si la francophonie peut être un vecteur dynamique de développement à l'international pour la région Rhône-Alpes.

Cette étude explore ce qu'est devenue la francophonie à l'aube du XXIème siècle et l'importance qu'elle revêt au plan géopolitique. Puis le CESER a voulu voir comment la francophonie prend corps au travers des dynamiques de coopération et d'échanges internationaux conduites par les acteurs de notre région. Le regard posé est celui de représentants issus de la société civile organisée portant l'expression de ses 3 composantes : les acteurs économiques, les organisations syndicales et les associations. Cette approche s'est révélée originale, les instances francophones considérant traditionnellement dans la société civile, les collectivités locales et les organisations non gouvernementale (ONG) en laissant peu de place à ses autres composantes. Cette réflexion a permis d'ébaucher un ensemble de préconisations afin que la francophonie en Rhône-Alpes soit un vecteur pour promouvoir l'expression de la créativité, de la réactivité des collectivités locales et de la société civile en conjuguant mieux les efforts, les savoirs et savoir-faire de chacun. La somme des actions des collectivités, des associations et des partenaires sociaux permet de mobiliser, dans bien des domaines, des moyens supérieurs à ceux de l'Etat français et méritent, par conséquent, une attention particulière.

¹ La loi Thiollière de 2007 est venue conforter et élargir la loi du 6 février 1992, faisant de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales

Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie • CESER Rhône-Alpes • 5 Octobre 2010

Origine et construction de la francophonie

1.1. Préserver des liens entre pays francophones après la décolonisation

1.1.1. L'impulsion des 4 pères fondateurs

L'idée de préserver des liens entre pays francophones suite à la décolonisation a été portée par les jeunes Etats indépendants, sous l'impulsion des 4 pères fondateurs : **Léopold Sédar SENGHOR**, **Habib BOURGUIBA**, **Hamani DIORI**, **Norodom SIHANOUK** mobilisés pour le devenir des territoires francophones et la nécessité de renforcer l'échange entre les peuples.

Léopold Sédar SENGHOR, ancien président du Sénégal, homme de culture et grand visionnaire, a su inspirer le mouvement francophone. Il affirmait que le nouvel ordre économique mondial ne saurait s'accomplir s'il n'y avait d'abord un nouvel ordre culturel mondial porteur d'un dialogue entre les Cultures. Il proposa dès 1955, dans un contexte de décolonisation, d'édifier un « Commonwealth » à la française

« Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française ».

Léopold Sédar SENGHOR

mettant l'accent sur le dialogue des Cultures sans oublier pour autant l'économie ni la politique. Léopold Sédar SENGHOR a promu un idéal, une francophonie universelle respectueuse des identités. Habib BOURGUIBA (ancien Président de la Tunisie), Hamani DIORI (ancien Président du Niger) et Norodom SIHANOUK (ancien Roi du Cambodge) ont rapidement adhéré à ce projet.

1.1.2. Les initiatives de la société civile

D'importants mouvements de coopération ont aussi été portés dès l'origine par les organisations non gouvernementales et ont donné naissance à des organisations internationales.

Des écrivains initient le processus dès 1926, en créant l'Association des écrivains de langue française (ADELF). En 1950, les journalistes se regroupent au sein de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (aujourd'hui Union de la Presse francophone). En 1955, une communauté des radios publiques francophones est lancée avec Radio France, la Radio suisse romande, Radio canada et la Radio belge francophone. Ces différents médias contribuent aujourd'hui largement au rayonnement de la francophonie dans le monde et portent la voix des minorités culturelles.

En 1961, les universitaires créent l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, qui deviendra, en 1999, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). L'AUF compte aujourd'hui 677 établissements d'enseignement supérieur et de recherche répartis dans 81 pays.

Espace d'expression, de coopération et de solidarité, une deuxième francophonie a vu le jour, issue des idées de SENGHOR, portées par les jeunes états indépendants et sous l'impulsion de la société civile.

1.1.3. Vers une organisation internationale...

L'Etat français, ainsi que l'Etat canadien alors divisé par le conflit québécois, sont longtemps restés en retrait, freinant la mise en place d'une organisation internationale de la francophonie.

La première institution intergouvernementale francophone a vu le jour en 1960, avec la Conférence des ministres de l'éducation (Confémen) qui regroupait alors 15 pays. Cette conférence ministérielle, devenue permanente, se réunit aujourd'hui tous les deux ans pour tracer les orientations en matière d'éducation et de formation au service du développement.

En 1970, les 21 pays signataires du Traité de Niamey créent une Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Avec l'ACCT, la coopération s'engage dans les domaines de la culture et de l'éducation.

Il faudra attendre 1986 pour que la France et le Canada acceptent de participer à un 1er sommet des chefs d'Etat francophones permettant l'instauration de la première organisation politique francophone. Un sommet des chefs d'Etat se tiendra alors tous les 2 ans et conduira en 1997, lors du sommet d'Hanoï (Vietnam), à l'élection du premier Secrétaire général de la Francophonie en la personne de Boutros BOUTROS GHALI - ancien Secrétaire général des Nations unies - il occupera ce poste jusqu'en 2002. Abdou DIOUF, ancien Président du Sénégal, lui succédera à partir de 2003. Au cours de ce même Sommet, la Charte de la Francophonie, principal texte de référence, est adoptée. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) agit aujourd'hui en synergie avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les quatre opérateurs spécialisés des Sommets que sont l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Université Senghor d'Alexandrie; ainsi qu'avec les deux Conférences ministérielles permanentes: la Conférence des ministres de l'Education nationale (Confémen) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Conféjes).

L'Organisation internationale de la Francophonie s'appuie, toujours davantage, sur les organisations de la société civile. Le Secrétaire général de la Francophonie convoque tous les deux ans une **Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales** (OING). En 2009, on compte 63 OING et autres organismes de la société civile accrédités auprès des instances de la francophonie. Elles sont consultées et associées dans la mise en œuvre de certains programmes de l'OIF.

A la culture et à l'éducation, domaines originels de la coopération francophone, se sont ajoutés, au fil des Sommets, le champ politique (paix, démocratie et droits de l'Homme), le développement durable, l'économie et les technologies numériques. Cependant on peut regretter que les ministres de l'économie et des finances ne se soient réunis que 2 fois en 40 ans. La francophonie institutionnelle peine à se positionner sur le champ économique.

La troisième francophonie² - acteur géoculturel international - est née s'affirmant peu à peu comme un pôle d'équilibre et de régulation dans la mondialisation. Elle désigne aujourd'hui une communauté politique, rassemblant 56 états membres et 14 observateurs, orchestrée par l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) et son 1^{er} secrétaire général. L'OIF est aujourd'hui présente sur les 5 continents. Elle regroupe plus du tiers des États membres de l'ONU et offre un premier cercle de concertation en amont des grandes rencontres internationales.

-

² Le concept de 3^{ème} francophonie a été développé par M GUILLOU, ancien recteur de l'Agence universitaire de la francophonie et titulaire de la Chaire Senghor de Lyon.

1.2. Les valeurs universelles et les objectifs portés par la francophonie

La francophonie est née de l'idéal républicain français, s'est enrichie de la « civilisation de l'universel » de SENGHOR et du bouillonnement d'échanges et de projets de coopération émanant de la société civile et des collectivités locales.

Ses valeurs sont celles de la Liberté, de la Solidarité, de la Démocratie et des Droits de l'Homme, promulguées par la Révolution française, auxquelles se sont ajoutées les valeurs de Diversité et de Dialogue des cultures chères à Léopold Sédar SENGHOR et plus récemment de Développement durable.

« La francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire ».

Léopold Sédar SENGHOR, 1962

Les objectifs de la francophonie sont consignés dans sa

Charte adoptée en 1997 au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Hanoï (Vietnam) et révisée par la Conférence ministérielle en 2005 à Antananarivo (Madagascar) :

Article 1 de la Charte de la francophonie

«La francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, a pour objectifs d'aider : à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'état de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; à la promotion de l'éducation et de la formation...»

Le cadre décennal stratégique adopté lors du Xème sommet de la Francophonie à Ouagadougou en 2004 fixe 4 axes prioritaires :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique,
- Promouvoir la paix, la démocratie et les Droits de l'Homme,
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche,
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

La francophonie a su acquérir une reconnaissance du fait du caractère universel des valeurs qu'elle incarne. Forte de ce succès, elle est consciente de ce qu'elle peut apporter en affirmant ses valeurs.

1.3. Emergence d'une politique régionale francophone en Rhône-Alpes

La possibilité, pour les Régions, d'engager des actions de coopération internationale, a été inscrite dans la loi de décentralisation de 1982. Cette ouverture concernait alors les territoires frontaliers.

C'est ainsi sous la présidence de Charles BERAUDIER, de 1981 à 1986, que Rhône-Alpes engage une coopération avec les Régions frontalières de Rhône-Alpes au sein de «la COTRAO³». Fondée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sous l'impulsion de Michel PEZET, la COTRAO rassemblait les membres actuels de l'Euro Région Alpes Méditerranée (les

³ Communauté de travail des Alpes occidentales

Régions italiennes de Ligurie, du Piémont et Vallée d'Aoste - les Régions françaises de Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes) ainsi que les cantons suisses frontaliers de Genève, Vaud et Valais. Charles BERAUDIER fut aussi à l'origine de la construction des « Quatre moteurs pour l'Europe ». En 1984, sous l'impulsion de Charles MERIEUX fondateur du Groupement d'intérêt opérationnel « Mission Bioforce Développement⁴ », avec l'appui de la Région, est lancée la première coopération décentralisée nord/sud avec la sixième région du Mali. C'est aussi sous sa présidence que se prennent les premiers contacts avec la municipalité de Shanghaï. Charles MILLLON, successeur de Charles BERAUDIER, et Alain MERIEUX alors premier vice-président, poursuivent et diversifient ces actions en créant les bourses de mobilité ainsi qu'ERAI et RESACOOP.

Cette ouverture, développée ensuite par les Présidents successifs Anne-Marie COMPARINI et Jean Jack QUEYRANNE aujourd'hui, s'est construite au fil des années autour de **3 grands cercles : les territoires frontaliers, l'Europe, et l'international**, en s'appuyant notamment sur les coopérations francophones.

Vu sous l'aspect budgétaire, la Région Rhône-Alpes a mobilisé en 2010 un budget consolidé de près de 50 millions d'euros dont 7 millions au titre de l'aide au développement. Avec près de 3 % de son budget dévolu à l'international, dont 0,4 % au titre de la solidarité, la Région Rhône-Alpes se présente comme une des premières régions de France engagée à l'international.

BUDGET CONSOLIDE DE LA REGION RHONE-ALPES A L'INTERNATIONAL EN 2010 (en euros)

Budget géré par la Direction de l'Europe, des affaires internationales et de la coopération			
Coopérations interrégionales (Nord/Nord)	1 550 000		
Asie du Nord	230 000		
Amérique	370 000		
Europe	355 000		
Mobilité cluster	120 000		
Israël	85 000		
Autre	390 000		
Stratégie Européenne	630 000		
Soutien aux institutions et réseaux	230 000		
Programme Eurodysée	270 000		
Service Volontaire Européen	130 000		
Aide publique au développement (Nord/Sud)	7 350 000		
Missions et accueils	650 000		
Budget géré par la direction de l'enseigneme	ent supérieur		
Ouverture à l'international des établissements	3 400 000		
Aide à la mobilité internationale	21 750 000		
Budget géré par la direction de l'économie, de la recherche et du tourisme et des technologies			
Soutien à ERAI	7 400 000		
Actions collectives internationales	3 600 000		
Aides directes aux entreprises	1 450 000		
Mobilité des chercheurs	1 700 000		
Evènements internationaux	628 000		
Budget géré par d'autres direction (DLY, D2E,)	500 000		
TOTAL ACTION A L'INTERNATIONAL DE LA REGION	50 608 000		
DONT AIDE AU DEVELOPPEMENT	7 350 000 15%		

Source: Région Rhône-Alpes

10

⁴ Le groupement d'intérêt opérationnel mission Bioforce développement a été constitué entre la Fondation Mérieux, les Hospices civils de Lyon, l'Université de Lyon I, l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon, l'INSA de Lyon, les Etablissements de transfusion sanguine et l'Institut Pasteur.

Les coopérations européennes de Rhône-Alpes sont ancrées sur 2 pôles : **les 4 moteurs** (réseaux des grandes régions européennes : Rhône-Alpes - Lombardie - Bade Wurtemberg - Catalogne) et **l'Euro Région Alpes Méditerranée** (territoires frontaliers et francophones : Rhône-Alpes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Piémont - Val d'Aoste - Ligurie).

Les coopérations décentralisées de la Région sont ciblées, pour les trois quarts d'entre elles, en partenariat avec des territoires francophones. Celles conduites avec d'autres territoires peuvent aussi avoir un volet francophonie : exemple de la coopération avec l'Asie du Sud-Est qui porte notamment sur l'enseignement de la langue française.

Les régions partenaires de la Région Rhône-Alpes en 2010

Villes et Régions issues de pays adhérents à l'OIF	Villes et Régions issues de pays non adhérents à l'OIF		
Afrique Subsaharienne	Europe		
Région des Hauts Bassins (Burkina Faso)	Catalogne (Espagne)		
Tombouctou (Mali)	Bade-Würtemberg (Allemagne)		
Saint Louis et Matam (Sénégal)	• Lombardie, Piémont et Val d'Aoste ⁵		
Région de Atsinanana (Madagascar)	(Italie)		
Bassin méditerrannéen	Asie		
Rabat Salé Zemmour Zaer (Maroc)	Province de Shanghaï (Chine)Etat du Karnataka (Inde)		
Gouvernorat de Monastir (Tunisie)			
Région du Liban Nord (Liban)	Amérique		
Amérique	Etat de Parana (Brésil)		
Québec (Canada)	Etat de Pennsylvanie (Etats-Unis)		
Asie			
Provinces d'Hô-Chi-Minh Ville et de Dong Nai (Vietnam)			
Khammouane (Laos)			
Arménie			
Europe			
Voïvodie de Malopolska (Pologne)			
Transdanubie du Sud (Hongrie)			
 Cantons de Genève, de Vaud, du Valais (Suisse) 			

Source: Région Rhône-Alpes

11

Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie • CESER Rhône-Alpes • 5 Octobre 2010

⁵ La région du Val d'Aoste est membre de l'Association internationale des Régions francophones

La Région Rhône-Alpes, dans le cadre de ses politiques transversales, a impulsé progressivement une politique en faveur de la francophonie.

A la fin des années 90, à la demande de Raymond BARRE, alors Maire de Lyon, la Région a décidé d'apporter son soutien à la création de l'IFRAMOND (Institut de la Francophonie et de la Mondialisation - Université Lyon 3) pour conforter d'une part, la Région Rhône-Alpes dans son rôle de centre de formation des étudiants et des cadres étrangers (notamment francophones) et d'autre part, pour contribuer au développement de la coopération décentralisée, Lyon et la région étant réputées en ce domaine au niveau national.

La Région Rhône-Alpes, qui a engagé de nombreux partenariats francophones, a en 2002 pris l'initiative, avec ses partenaires, de réunir les Régions francophones du monde entier lors des « Premières rencontres internationales des Régions francophones », les 3 et 4 octobre à Charbonnières. Cette rencontre a permis la création de l'Association internationale des Régions francophones dont le siège se trouve actuellement en Rhône-Alpes.

La Région, souhaitant promouvoir une meilleure appropriation de la francophonie par les rhônalpins, conduit ou soutient un ensemble d'initiatives :

- L'organisation du Concours régional de la Francophonie à destination des lycéens et des apprentis, devenu en 2008 Concours International de la Francophonie,
- L'aide aux associations francophones susceptibles de mobiliser et de sensibiliser les rhônalpins aux valeurs et aux intérêts de la francophonie,
- Le soutien aux rencontres scientifiques et universitaires fondées sur le partage d'une langue : c'est le cas des Entretiens Jacques CARTIER que la Région Rhône-Alpes soutient en outre au titre de la francophonie,
- Le soutien aux manifestations et projets culturels francophones (festivals, éditions, spectacles...),
- Le soutien aux initiatives des collectivités locales,
- La création de brochures ludiques et pédagogiques à destination des jeunes...

Elle envisage de soutenir la publication de thèses en français et en anglais pour réaffirmer le rôle de la francophonie dans l'acquisition de savoirs.

La Région Rhône-Alpes apparaît ainsi comme **une Région fortement engagée à l'international et en faveur de la francophonie**. Son engagement au sein d'organismes tels que l'IFRAMOND et l'AIRF lui confère une forte reconnaissance et lui permet de s'inscrire dans des relations multilatérales.

2. Approche géopolitique de la francophonie

L'IFRAMOND a largement contribué à la réflexion sur l'importance géopolitique des grandes aires linguistiques dans la mondialisation. La création de cet institut en 2000 et la mise en place d'un réseau international de Chaires Senghor pour la francophonie ont permis de développer un ensemble de recherches et de promouvoir un enseignement dans ce domaine.

2.1. Les espaces de coopération géoculturelle dans la mondialisation

Nicole GNESOTTO⁶, lors de son intervention auprès du CESER en novembre 2008, dans le cadre des Rencontres de la Prospective, a apporté un éclairage sur « le monde en 2025 ». Elle a souligné la multiplication du nombre d'acteurs économiques dans le monde et en particulier la montée en puissance des pays asiatiques. L'espace mondial est aujourd'hui devenu multipolaire. Elle a mis en évidence les modifications très profondes de l'environnement international et le risque majeur d'instabilité.

En effet, si la mondialisation a permis une réduction historique de la pauvreté dans le monde, elle ne s'avère ni mondiale, ni globale. Les écarts de croissance démographique joints à l'augmentation des différentiels économiques impliquent que les grandes vagues migratoires ne sont pas derrière mais devant nous. La question de l'accès aux énergies va rester cruciale dans les prochaines années et peut s'avérer source de conflits. La problématique environnementale deviendra centrale. L'enjeu climatique, dont les effets prévisibles se situent à l'horizon 2050, apparaît dès aujourd'hui comme un défi majeur pour l'humanité. La pollution urbaine et la raréfaction des quantités d'eau potable disponible dans le monde auront, à plus court terme, des effets très importants sur la stabilité des sociétés et des régimes en place.

Cette réflexion prospective nous interpelle sur le devenir de l'Europe, pôle économique et intervenant politique, mais aussi sur la capacité des acteurs à nouer un dialogue entre les peuples pour réduire le risque de conflit. Les grandes aires linguistiques, et notamment la francophonie, acteur du dialogue entre les peuples, apparaissent comme déterminantes pour l'avenir.

L'Etat français a fait de la francophonie un axe fort de sa politique de coopération internationale. L'appartenance à la francophonie est, depuis 2008, inscrite dans la Constitution française au même titre que l'Union européenne. Cependant, le budget de l'Etat dédié à la francophonie n'a pas évolué depuis une dizaine d'années et ne s'élève qu'à près de 220 millions d'euros.

Les collectivités locales se sont elles aussi saisies de l'enjeu francophone, créant en 1979 l'Association internationale des maires francophones et plus récemment en 2005, l'Association internationale des régions francophones. Elles mobilisent aujourd'hui un budget significatif au regard du budget de l'Etat avec plus de 150 millions d'euros. La société civile contribue au travers de nombreux projets de coopération à la construction de la francophonie.

La francophonie a démontré sa capacité d'influence à l'échelle internationale lors de l'adoption en 2005 de la Convention internationale pour la promotion et la protection des expressions culturelles de l'UNESCO. Cette convention marque la reconnaissance de la diversité culturelle comme « un patrimoine commun de l'humanité » indiquant que « la diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations ». Elle propose de « stimuler l'inter culturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples. ». Elle affirme le « droit souverain des Etats de conserver, adopter et mettre en œuvre les politiques et les mesures » nécessaires.

-

⁶ Nicole GNESOTTO et Giovanni GREVI ont piloté un important travail de prospective sur « Le *monde* en 2025 » pour l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne. Elle est intervenue devant le CESER Rhône Alpes lors d'une rencontre de la Prospective le 8 mars 2008.

Au-delà de la Charte pour la promotion et la protection des expressions culturelles de l'Unesco, la francophonie incarne aujourd'hui la défense de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation qui promeut, dangereusement, l'uniformisation et une culture dominante. Au sein de la communauté francophone coexistent les cultures asiatiques, arabes, africaines, créoles, nord américaines et européennes, créant un espace de dialogue interculturel sans équivalent dans aucune des autres grandes aires linguistiques. La francophonie a un rôle important à jouer pour préserver les richesses d'un monde pluriel et tisser des liens entre les peuples. La francophonie a su trouver son positionnement sur la place mondiale et réunit toujours plus de nations.

2.2. La langue française et le multilinguisme dans la mondialisation

La langue française est devenue **une langue en partage**. Elle apparaît comme un vecteur

majeur d'accès à l'information et d'échange entre les peuples. Elle est aujourd'hui parlée par près de 200 millions de francophones dans le monde.

Le français est avec l'anglais, l'une des 2 seules langues parlées sur les 5 continents. Si la langue anglaise s'est imposée partout dans le monde comme la langue de tous, et notamment la « langue des affaires », la langue française a su trouver une place comme langue de la culture et de l'échange interculturel. Affirmant la dimension culturelle des langues, la promotion de la langue française ne se conçoit qu'aux côtés de la promotion du multilinguisme.

L'Afrique noire compte à elle seule plus de 96 millions de francophones et apparaît ainsi comme un espace stratégique pour l'avenir de la langue française.

«La francophonie, c'est l'usage de la langue française comme instrument de symbiose, par delà nos propres langues nationales ou régionales, pour le renforcement de notre coopération culturelle et technique, malgré nos différentes civilisations ».

Léopold Sédar SENGHOR.

La francophonie en quelques chiffres:

- 200 millions de francophones dans le monde dont 72 millions de locuteurs partiels.
- Le français, 9ème langue la plus parlée sur la planète et la seule, avec l'anglais, à l'être sur les cinq continents.
- 60 % des francophones ont moins de 30 ans.
- Le français, 3ème langue de la Toile avec 5 % des pages Internet, après l'anglais (45 %) et l'allemand (7 %) et devant l'espagnol (4,5 %).
- 900 000 professeurs de français dans le monde.
- 96,2 millions de francophones dans les pays africains membres de l'OIF.
- Le français, langue officielle dans 32 États membres ou observateurs de l'OIF, seul ou avec d'autres langues.
- Le français, 2ème langue maternelle dans l'Union européenne

Source : OIF

Cependant force est de constater que la langue de Molière et de Senghor perd de l'influence partout. Si on observe une augmentation du nombre d'élèves apprenant le français dans quelques pays d'Afrique anglophones et lusophones⁷, du fait des relations étroites entretenues avec leurs voisins francophones, la situation devient presque

_

⁷ de langue portugaise

catastrophique en Europe. L'exigence d'une seule langue vivante dans les programmes d'enseignement se traduit par un fort recul de l'enseignement de la langue française. Celleci a perdu son rôle de première langue étrangère dans les pays de la Méditerranée (Espagne, Italie, Portugal), comme dans ceux de l'Europe de l'Est (Pologne, Roumanie). Ainsi, selon l'OIF, la part des documents rédigés en français au sein de la Commission européenne est passée de 40,4 % en 1997 à 28 % en 2003 et sans doute près de 0 % aujourd'hui. Les autorités européennes mettent en avant pour justifier le tout anglais, aussi bien dans les séances solennelles que dans le travail quotidien des bureaux, le coût de la traduction. Seules 5 % des pages Internet sont rédigées en français, contre 45 % en anglais et 7 % en allemand. La qualité de l'enseignement en langue française dans les pays africains s'est beaucoup dégradée. Ces constats sont alarmants, et posent la question du maintien de la langue française dans le peloton des 10 grandes langues internationales.

Pourtant, si l'anglais s'est largement imposé au niveau des instances internationales et du milieu des affaires, le temps d'une seule « langue monde » n'est pas venu. Ce serait ignorer que les vecteur d'échange, langues, sont l'expression d'une culture. Gilles VIGNEAULT8 évoque ainsi que « la langue, c'est l'ADN de toute culture. Quand on perd sa langue, il se perd partout dans le monde des bibliothèques de savoir, de connaissance et de compassion ». Il n'est pas anecdotique de noter qu'au même moment, les Etats-Unis sont amenés à prendre en compte le poids croissant de la langue hispanique (parlée par 40 % de la population) et

« Etre un écrivain francophone, c'est être dépositaire de cultures, d'un tourbillon d'univers. Etre un écrivain francophone, c'est bénéficier de l'héritage des lettres françaises, mais surtout apporter sa touche dans un grand ensemble, cette touche qui brise les frontières, efface les races, amoindrit les distances des continents pour ne plus établir que la fraternité par la langue de l'univers. »

Alain MABANCKOU, romancier congolais

e (parlée par 40 % de la population) et

se posent la question de la promotion de la langue et la culture américaine dans leur propre pays.

La défense de la langue française passera par l'affirmation de sa dimension de « langue en partage » et par la promotion de ses usages. Les accès à l'information, à la formation, à des emplois, à un réseau international, constituent autant de leviers. Il semble essentiel d'adopter une stratégie plus offensive. Sans quoi, comme l'indique Henri LOPES⁹, « Ce que nous risquons, c'est de glisser de l'Organisation de la Francophonie vers une Organisation de la Francophilie! ».

2.3. La posture de la France dans la francophonie

On ne peut pas questionner la posture de la France dans la francophonie sans évoquer en premier lieu la **position des élites françaises**. La francophonie est trop souvent considérée comme un combat d'arrière garde. Comme le disait Margie SUDRE¹⁰: «L'élite française fait preuve parfois d'une grande légèreté et d'une incompréhensible cécité. Cette remarque vaut pour la française. Certains considèrent

« La francophonie a vocation à appeler toutes les autres langues du monde à se rassembler pour faire en sorte que la diversité culturelle, qui résulte de la diversité linguistique, ... soit sauvegardée. Au-delà du français, au-delà de la francophonie, il nous faut être les militants du multiculturalisme dans le monde pour lutter contre l'étouffement, par une langue unique, des diverses cultures qui font la richesse et la dignité de l'humanité. »

Jacques CHIRAC - allocution en Hongrie en 1997

⁸ Auteur, compositeur, interprète québécois

⁹ Ecrivain et politicien congolais, Ambassadeur de la République Démocratique du Congo à Paris

¹⁰ Médecin anesthésiste française née le 17 octobre 1943 à Vinh, au Viêtnam, ex-députée européenne et ancienne présidente du Conseil Régional de la Réunion.

notre langue et son rayonnement dans le monde comme un héritage désuet et encombrant ».

Les missions des **Centres culturels et des Alliances françaises** ont été clairement recentrées sur la promotion de la langue française en partage et des cultures francophones. Cependant, ces institutions restent situées surtout en Europe et en Afrique, et sont encore peu ouvertes vers l'Asie ou l'Amérique latine.

Si la France, avec le réseau des Centres culturels français et des Alliances françaises, dispose du plus grand réseau culturel international aux côtés des « Britishs Council », cet acquis se doit d'être pérennisé voire même développé. Or on peut regretter les fermetures intervenues ces dernières années ainsi que la restriction générale des moyens. Celles-ci interviennent dans un contexte où des pays tels que la Chine, par exemple, ont adopté une stratégie très offensive. Depuis 2004, plus de 282 centres « Confucius », se sont implantés dans 88 pays avec l'objectif de promouvoir la langue et la culture chinoise. En conséquence, l'Etat français se désinvestit quelque peu du réseau des Centres culturels français même si ces fermetures ont permis un redéploiement des moyens avec de nouvelles ouvertures.

Observons que la promotion de la diversité culturelle joue un rôle important au niveau politique :

- En Europe de l'Est (notamment la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie), les expressions culturelles promues par les centres culturels ont un rôle essentiel d'ouverture vers d'autres cultures ou d'écoute de cultures plus minoritaires,
- Entre la France et l'Allemagne, il s'agissait de favoriser la réconciliation entre nos 2 peuples,
- En Afrique de l'Ouest, les initiatives des centres culturels et des alliances françaises concourent à une meilleure visibilité des expressions artistiques africaines sur la place internationale.

Un certain nombre de groupes de pression remettent aujourd'hui en cause la loi Toubon et souhaitent promouvoir un enseignement total en langue anglaise dans les grandes écoles de

commerce françaises, afin de mieux s'inscrire dans le contexte mondial. Ces prises de position d'une part des élites françaises, mais aussi de certains représentants du monde économique, ont pu conduire des intervenants comme Claude HAGEGE, professeur au collège de France, à parler « d'état de guerre » lors des derniers Entretiens de la Francophonie qui se sont tenus à Lyon en mai 2010. Il a indiqué qu'il fallait peut-être aller jusqu'à remplacer le mot de francophonie par langue « Franmonde » pour souligner que cette langue est devenue un fait mondial.

On ne peut pas non plus ne pas souligner les difficultés rencontrées pour l'obtention de visas vers la France y compris dans le cadre d'études ou de manifestations liées à la francophonie. C'est un problème récurrent et un frein pour la promotion de notre pays. De

« De l'autre côté des mers et des océans, il nous arrive parfois de sentir que la France n'aime pas assez la francophonie, mais nous savons aussi qu'il s'agit le plus souvent moins d'un désistement volontaire que d'un déficit de vision, d'une incapacité à reconnaître que si les ex-colonisés ont souvent dépassé leurs complexes, il n'en est pas toujours de même dans l'ex-métropole ».

Ghassan SALAME, ancien Ministre de la Culture au Liban.

nombreuses voix s'élèvent ainsi pour signaler la nécessité d'envisager la mise en place de visas francophones.

L'ensemble de ces constats amène parfois à poser la question suivante : la francophonie peut-elle continuer à se construire sans la France ? Dans une lettre ouverte aux pays francophones, le Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou DIOUF, rappelait que « la francophonie ne saurait être la seule affaire des chefs d'Etat et de gouvernement,

elle n'y survivrait pas!». Les ONG jouent un rôle majeur mais aussi les collectivités locales et de nombreux organismes issus de la société civile.

2.4. Des collectivités locales actrices de la solidarité internationale

L'engagement des collectivités territoriales dans la solidarité internationale est ancien. Comme nous avons vu précédemment, dès la loi de décentralisation de 1982 (article 65), les régions ont pu engager des coopérations frontalières. La Région Rhône-Alpes a ainsi adhéré dès 1984 à la COTRAO. Dans les années 90, la coopération décentralisée a été consacrée par la loi. La loi Thiollière de 2007 est venue conforter et élargir la loi du 6 février 1992, faisant de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales et permettant une grande liberté d'initiatives, y compris dans les cas d'urgence. Elle dispose que « les collectivités territoriales et leurs regroupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers... En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs regroupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire ». Aujourd'hui, il n'y a ainsi plus d'obstacles juridiques à l'action internationale des collectivités locales françaises.

Une autre loi est venue renforcer l'engagement des collectivités locales et de leurs établissements en faveur de la solidarité internationale : la loi Oudin-Santini, après modification en décembre 2006, permet aujourd'hui aux communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicat mixte chargé de l'eau et de l'assainissement et aux services publics de distribution d'électricité et gaz de prélever jusqu'à 1 % du budget de ces services pour mener des actions de coopération avec les collectivités étrangères dans les domaines de l'eau, l'assainissement et de la distribution électricité et gaz. La mobilisation financière théorique, rendue possible par cette loi est estimée à 100 millions d'euros par an.

Ces lois marquent la reconnaissance des actions de coopération décentralisée conduites par les collectivités et leurs établissements de coopération intercommunale. Mobilisant plus de 230 millions d'euros d'investissement, l'action des collectivités locales est aujourd'hui comparable à celle de l'Etat et même plus importante dans les domaines cités précédemment.

Dans de nombreux pays, la décentralisation est en marche et les collectivités locales françaises accompagnent ce mouvement en mettant en place des partenariats techniques et institutionnels, en faisant entendre leur voix au niveau des instances mondiales. Au-delà de la solidarité, l'action de coopération internationale promue par les collectivités vise à construire un réel partenariat dans une recherche de réciprocité. Les enjeux généralement poursuivis sont le renforcement de la démocratie et le développement durable prenant en considération, aux côtés du développement humain et de la formation, les enjeux d'un développement économique responsable et solidaire et de la préservation de l'environnement.

2.4.1. Construire des relations plus équilibrées

L'engagement dans une action de coopération multilatérale peut permettre de modifier profondément les rapports nord-sud traditionnels. Les mises en œuvre de **coopérations triangulaires de type Nord/Nord - Sud/Nord - Sud/Sud** doivent permettre d'évoluer vers des relations plus équilibrées dans une logique de partenariat.

La recherche de réciprocité conduit à envisager des relations plus globales et durables et nécessite de bien clarifier quelles peuvent être nos propres attentes lorsque l'on engage une action de coopération internationale :

- Contribuer à l'intégration des populations migrantes.
- Concourir à l'ouverture des jeunes sur le monde.
- Promouvoir la langue française, langue en partage et le multilinguisme.
- Apporter un regard extérieur sur nos organisations pour mieux nous remettre en question,...

2.4.2. Promouvoir une meilleure gouvernance

Les initiatives des collectivités locales s'appuient bien souvent sur des actions de coopération initiées par des acteurs locaux (chambres d'agriculture, association, syndicats, ...). L'élu local joue un rôle d'ensemblier et mobilise les compétences présentes sur un territoire (organismes socioprofessionnels, établissements publics, établissements de formation, ...) pour renforcer son action de coopération.

Monsieur Pierre BAILLET, secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones, défend aujourd'hui une **conception de la gouvernance locale**. Il souligne que les actions de coopération décentralisée doivent se construire en partenariat et concertation entre 4 grands groupes d'acteurs.

- les **élus locaux**, qui doivent jouer un rôle d'ensemblier, d'animateur
- l'**Etat**, responsable de l'action internationale, qui a un rôle de coordination
- la **société civile**, dans toute sa diversité, qui peut mobiliser son expertise, ses compétences
- les bailleurs de fonds: Agence française de développement (AFD), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
 Les grands bailleurs de fonds que sont l'AFD ou le PNUD prennent aujourd'hui en considération les actions de coopération conduites par les collectivités locales et soutiennent certains projets. Ce type de partenariat doit être encouragé.

Pierre BAILLET promeut un principe de « concertation quadrilogue »

2.5. L'appel de Lyon¹¹

Les 27 et 28 mai 2010, se sont tenus à Lyon les Xèmes entretiens de la Francophonie.

Les quelques 400 participants qu'ils ont réunis, issus du monde politique, de la francophonie institutionnelle, de la société civile et de l'université venant de toutes les régions francophones, ont souhaité lancer un appel solennel à la francophonie et à la France pour une francophonie en mouvement et une langue française réhabilitée.

L'appel de Lyon a voulu attirer l'attention sur la **langue française**, sur la nécessité de promouvoir son enseignement. Il interpelle les Etats afin de porter le projet de convention sur la promotion et la protection des langues.

Il lance aussi un **appel à la France et à ses élites** pour mettre un terme à la promotion du « tout anglais » en France et à l'abandon du français dans le monde. Une demande est adressée solennellement au Président de la République française afin que la France renforce la loi Toubon.

L'appel de Lyon s'adresse au **second moteur de la francophonie**: les collectivités locales engagées dans des actions de coopération décentralisée. Il indique que les 1er Etats généraux de la coopération décentralisée se tiendront à Lyon en octobre 2010 à l'invitation de l'Association internationale des maires francophones et de l'Association internationale des régions francophones. Ils permettront de dresser un bilan et de recenser les besoins, afin de mutualiser les réponses et construire les complémentarités avec les programmes de l'OIF et de ses opérateurs directs.

¹¹ Cf. annexe 4

Enfin, un appel est lancé aux **Etats francophones** pour accroître les moyens en faisant remarquer que la francophonie étant internationale, par essence même, ses financements doivent l'être également.

L'appel de Lyon souligne un ensemble d'enjeux majeurs. Il nous interpelle notamment au travers des attentes exprimées en direction du deuxième moteur de la francophonie à savoir la coopération décentralisée. Cependant, il suscite 2 principaux commentaires de notre part :

- Les dynamiques impulsées par les collectivités locales, leur capacité d'innovation et de réactivité, reposent notamment sur leur capacité à mobiliser les compétences présentes sur leur territoire (ONG, partenaires sociaux, associations professionnelles, ...).
- Deux autres types d'acteurs contribuent au renforcement de la démocratie locale et au développement durable et apparaissent trop souvent ignorés : les syndicats de salariés et d'employeurs et les organisations professionnelles. Les futurs Etats généraux de la Francophonie décentralisée doivent aussi permettre de mobiliser ces acteurs.

Après cet éclairage général sur l'importance de la francophonie dans la mondialisation et le rôle des collectivités locales et de la société civile, il nous a semblé intéressant de porter un regard plus spécifique sur la place de la société civile organisée dans la francophonie.

3. La place de la société civile organisée dans la francophonie

Nous avons souligné dans la première partie, l'importance des dynamiques portées par la société civile et leur contribution à la construction de la francophonie. Une Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales a ainsi été mise en place en 1993 permettant d'associer la société civile au processus d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de la coopération multilatérale francophone. La Conférence francophone des OING se réunit tous les deux ans sur convocation du Secrétaire général de la Francophonie. En 2009, 63 organisations internationales non gouvernementales et autres organisations de la société civile, intervenant dans les divers champs d'activité de la francophonie sont accréditées¹². L'OIF accorde cependant une faible place aux partenaires sociaux (syndicats de salariés et d'employeurs) et aux organisations professionnelles (chambres consulaires notamment) qui sont aussi des organisations représentatives de la société civile organisée et, on le soulignera, souvent impliquées dans le champ des coopérations francophones permettant de promouvoir une dynamique de développement durable associant l'économique au social et au solidaire. Le CESER Rhône-Alpes, étant une assemblée représentative de la société civile organisée a souhaité pointer l'émergence, dans de nombreux territoires francophones, de structures représentatives de la société civile organisée. Il a de plus tenu à souligner, au-delà des ONG, l'implication des partenaires sociaux et organisations professionnelles dans la francophonie.

3.1 L'émergence de représentations de la société civile organisée

La France et les pays latins se caractérisent par un mode de concertation et d'expression de la société civile. Les différentes composantes de la société civile sont représentées au sein de Conseils économiques et sociaux (CES) ou d'organismes similaires qui s'affirment comme des lieux d'échanges, de projets, d'anticipation au bénéfice des décideurs. Ce mode de

L'Association internationale des régions francophones (AIRF), l'Union des conseils économiques et sociaux francophones sont notamment accréditées auprès de l'OIF.

dialogue social, purement consultatif et laissant le pouvoir de décisions aux élus des territoires, s'étend peu à peu à un grand nombre de pays francophones. Les Conseils économiques et sociaux doivent être des acteurs majeurs du plein épanouissement démocratique à travers le renforcement du dialogue social qui lui-même doit s'exprimer aussi plus largement dans le cadre de démarches de démocratie participative.

Le monde francophone promeut ainsi un mode de représentation et d'expression de la société civile différent. Cette forme de dialogue social se démarque notamment du modèle anglo-saxon caractérisé par une culture dite de « lobbying ». Les anglo-saxons considèrent 3 grandes sphères regroupant un ensemble d'acteurs : l'Etat, le marché (comprenant les entreprises et les syndicats) et la société civile (ONG). Les différents groupes de pression et/ou d'influence, en poursuivant et défendant leurs objectifs individuels, concourent à la construction de l'équilibre général.

La création de Conseils économiques et sociaux apparaît comme une tendance de fond au niveau international. On en recense aujourd'hui environ 90 dans le monde. Une proportion importante de ces assemblées se situe en territoires francophones mais pas uniquement. Le Brésil et la Chine viennent de se doter de tels Conseils. Selon l'AICESIS¹³, trois conditions doivent être réunies pour un bon fonctionnement d'une telle assemblée : la représentativité de ses membres, l'existence d'un dialogue avec le politique, la mobilisation de moyens financiers.

Pourquoi une telle dynamique? La complexité actuelle des sociétés, le caractère multidimensionnel des problèmes observés nécessitent une approche transversale. La démocratie représentative doit ainsi développer un dialogue et une écoute permanente. Les conseils économiques et sociaux apparaissent comme une des réponses possibles car ce sont de véritables « boîtes à idées » au service des élus et où la société civile doit s'affirmer parmi les acteurs du développement durable.

Différentes structures¹⁴ concourent à l'émergence et au renforcement des compétences de structures représentatives de la société civile organisée :

- L'Association internationale des conseil économique et sociaux et institutions similaires (AICESIS) fondée en 1999 et réunissant aujourd'hui 56 membres,
- L'Union des conseil économique et sociaux francophones (UCESIF), créée en 2004,
- L'Union des conseil économique et sociaux africains créée en 1994.

Ces instances favorisent le dialogue, les échanges d'expériences et permettent de porter la voix de la société civile auprès des instances internationales. La concertation entre les organisations patronales, syndicales et des associations doit être encouragée et facilitée. Pour plus d'efficacité, une passerelle étroite entre AICESIS et UCESIF doit se construire pour mutualiser et harmoniser les actions et les budgets.

L'Union des CES francophones souhaiterait s'affirmer comme le « Conseil économique et social de la Francophonie » afin d'éclairer, proposer et ainsi apporter la contribution de la société civile organisée dans toute sa diversité, aux travaux de l'OIF. La Direction du développement durable et de la solidarité conduit un ensemble de projets en vue de l'insertion de pays francophones en développement dans l'économie mondiale et de la réduction de la pauvreté. Ce Conseil économique et social de la Francophonie pourrait contribuer de façon innovante à la construction de ces politiques par l'originalité et la pertinence de ses travaux.

-

¹³ Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires

¹⁴ Voir annexe 6

3.2 L'implication des partenaires sociaux et organisations professionnelles dans la francophonie

3.2.1 Promouvoir la dimension sociale de la mondialisation et les droits de l'Homme

Comme nous l'avons souligné, les ONG contribuent largement au renforcement des coopérations francophones notamment dans le champ de la promotion des droits de l'Homme et de la construction de la dimension sociale de la mondialisation. De nombreuses ONG ont ainsi été accréditées auprès de l'OIF¹⁵. Les instances intersyndicales francophones, elles aussi, jouent un rôle important dans ce sens à travers la promotion des droits syndicaux et du dialogue social.

L'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme a inscrit le droit de toute personne « de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts ». Ce droit concoure, au travers du renforcement du dialogue social dans les différents pays, à la promotion de la dimension sociale de la mondialisation, affirmant un principe simple « où l'économie ne peut pas se faire contre les salariés » lé. Les réseaux syndicaux internationaux contribuent en premier lieu au respect des droits fondamentaux au travail et l'application des normes internationales du travail. Ils permettent de plus de construire une meilleure convergence entre les systèmes de protections sociales et limitent le risque de dumping social tout en restant soucieux de justice sociale et d'équité, de développement économique harmonieux et de préservation de l'environnement.

Les partenaires sociaux se sont, depuis de nombreuses années pleinement inscrits dans la mondialisation et ont tissé d'importants réseaux internationaux¹⁷, notamment francophones. Ils ont pu nouer des liens dans de nombreux pays, y compris dans des territoires où le contexte politique freine les coopérations (exemples cités par les syndicalistes auditionnés : Algérie, Palestine, Liban, Turquie, ...) et apparaissent comme des partenaires clés.

3.2.2 Défendre la langue française et le multilinguisme dans l'entreprise

La question des langues dans l'entreprise mobilise aujourd'hui l'ensemble des partenaires sociaux. L'aspiration contemporaine à une langue unique est relayée, en France, tant par les sphères politiques qu'économiques. Pourtant, l'apologie d'une langue unique, universelle, favorisant le dialogue entre les peuples, conduit à ignorer l'importance culturelle des langues et le pouvoir normatif qu'elles comportent.

En France, la loi TOUBON est protectrice et le droit du travail tient ainsi compte de la nécessité du plurilinguisme. Cependant les syndicats dénoncent un recours de plus en plus fréquent « au tout anglais » dans l'entreprise¹⁸. Le collectif intersyndical pour le droit de travailler en français en France créé en 2007 réunissant la CFECGC, la CFTC, la CGT et l'UNSA a dénoncé la réalité du transfert linguistique qui se résumerait aujourd'hui au tout anglais et à sa promotion.

Nous avons pu observer à travers certaines de nos auditions qu'un recours au tout anglais dans l'entreprise pouvait être source de souffrance au travail notamment chez les plus âgés, mais aussi chez les jeunes. Un sondage réalisé par Opinionway¹⁹, en mars 2009, montre que

_

¹⁵ Avocats sans frontières, Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), Fondation Nicolas Hulot pour la nature et les droits de l'Homme (FNH), Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Reporters sans frontières (RSF), Union internationale de la presse francophone (UPF), etc.

¹⁶ Jacques DERMAGNE, Président du CESE, revue « Le mérite » n°124.

¹⁷ Voir annexe 4

¹⁸ Création d'un site www.langueautravail.com réalisé avec la confédération Générale du Travail et la Fédération des Travailleurs du Québec pour proposer une alternative au tout anglais.

¹⁹ Sondage réalisé à la demande de la CFE CGC dans le cadre de son baromètre du stress (www.cfecgc.org/ewb_pages/b/barometrestress.php) sur la période du 3 au 11 mars 2009 auprès d'un échantillonnage représentatif de la population des cadres actifs français de 1052 personnes.

25% des cadres interrogés se plaignent d'être contraints de travailler régulièrement dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Ces difficultés demeurent bien souvent cachées et ne sont pas suffisamment prises en compte. L'obligation faite aux entreprises de présenter des notices techniques dans la langue du pays n'est pas toujours respectée et ceci a pu occasionner des accidents. L'enjeu principal est donc l'application et la défense de la loi.

Il semble ainsi important, dans l'esprit du projet de loi Marini/Legendre²⁰, d'inciter les entreprises à bien prendre en compte et **traduire les enjeux liés à l'usage des langues dans l'entreprise** (alphabétisation, apprentissage des langues, mise en place de commissions de francisation, ...), en intégrant notamment une rubrique sur cette question dans le bilan social annuel.

Les partenaires sociaux apparaissent ainsi à plus d'un titre comme des acteurs majeurs dans la construction de la francophonie, aux côtés des ONG. Les organisations professionnelles peuvent aussi contribuer au renforcement de coopérations à caractère économique en francophonie. Or cet enjeu s'affirme comme majeur pour l'avenir.

3.3 Renforcer les coopérations économiques en francophonie

Pour rester attractive, la langue française doit demeurer un vecteur d'accès à la formation et au monde des affaires. Si la francophonie s'est en premier lieu mobilisée pour la promotion des droits de l'Homme, de la diversité culturelle et linguistique, il est essentiel qu'elle s'affirme aussi comme un vecteur de développement économique.

L'initiative, portée en 2008 par les chambres de commerce de Paris, de Québec et du Canada, et permettant l'organisation des 1ère Rencontres internationales de la Francophonie économique (RIFE), apparaît comme une étape importante. Ces rencontres ont permis d'adresser des recommandations à l'intention du sommet du Québec pour le développement économique. De même, les Chambres de Commerce et d'industrie françaises à l'étranger actuelles constituent, elles aussi, d'excellents vecteurs de promotion de nos intérêts économiques et de la langue française.

Cependant beaucoup reste à faire. En 2009, sur 12 201 actions de coopération décentralisée menées, l'atlas du Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) n'en recense que 327 qui concernent strictement le secteur économique. Les actions de développement économique représentent donc un champ important de l'action de développement à investir.

L'étude de la dimension économique de la coopération décentralisée, coordonnée par le Haut-conseil de la coopération décentralisée, a montré que les entreprises privées d'un territoire n'étaient que très rarement concernées par les actions de coopération menées par les collectivités locales. Les régions, elles, mobilisent plus souvent ce type de partenariat.

Les acteurs socioprofessionnels peuvent partager leur expérience, mobiliser une expertise, et concourir de façon efficace à la réussite d'une action de développement. Développer de tels partenariats peut de plus permettre de poser les bases d'une coopération économique plus sécurisée et favorable pour contractualiser des relations d'affaires. Les entreprises demandent à pouvoir tirer parti de ces partenariats noués par les collectivités locales ou leurs organismes professionnels. Elles peuvent ainsi bénéficier des garanties et opportunités d'affaires qu'apporte l'inscription dans un réseau.

²⁰ La proposition de loi MARINI/LEGENDRE, adoptée à l'unanimité en novembre 2006 par le sénat, venait compléter la loi Toubon en ce qui concerne le monde du travail. Elle rendait obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés d'insérer dans le rapport annuel, une rubrique sur la santé de la langue française dans l'entreprise.

Les différentes auditions conduites ont pu mettre en évidence une contradiction. Les organisations professionnelles et syndicats d'employeurs insistent sur l'apprentissage de la langue anglaise, celle-ci s'étant affirmée comme « la langue des affaires ». La pratique indispensable de la langue anglaise, l'attractivité des grandes écoles, ne doivent pas, au regard des enjeux géoculturel et linguistique, conduire à tourner le dos à la langue française, d'autant plus que ces mêmes organisations reconnaissent tout l'intérêt d'un marché francophone privilégié. Il convient de garder une certaine mesure pour conjuguer les différents enjeux du développement économique et culturel. L'importance des langues doit nous interpeller sur notre système de formation initiale, dans l'ensemble des cursus, pour préparer nos jeunes et le système d'enseignement aux enjeux de demain et à l'exigence de la mondialisation.

Les partenaires sociaux et organisations professionnelles ont ainsi un rôle essentiel à jouer, aux cotés des ONG, pour contribuer au renforcement de la francophonie dans le monde. Le niveau régional apparaît comme un niveau pertinent pour mobiliser les différents partenaires, contribuer au renforcement des actions de coopérations notamment dans le champ économique et veiller à ce qu'elles permettent aussi le développement des flux d'affaires avec les principaux clients et fournisseurs des entreprises de Rhône-Alpes.

4. Les dynamiques de coopérations francophones et le développement des échanges internationaux en Rhône-Alpes : un regard posé par les représentants de la société civile organisée.

Nous avons voulu poser un regard sur différents champs de l'action internationale, qui souvent s'ignorent, mêmes s'ils contribuent ensemble au rayonnement de la région Rhône-Alpes. Ceci nous a conduit à considérer tour à tour les actions de coopération et de solidarité, le développement du volontariat en Rhône-Alpes, les échanges en matière de formation et de recherche, ainsi que les coopérations et les échanges économiques avec les pays francophones. Nous avons ensuite analysé les dynamiques francophones en région et mis ainsi en évidence un grand nombre d'initiatives et d'engagements qui contribuent à faire de Rhône-Alpes un modèle actif de région francophone.

4.1. Quelques chiffres

4.1.1. Baromètre de la coopération et de la solidarité en Rhône-Alpes

RESACOOP édite chaque année un baromètre de la coopération et de la solidarité internationale en Rhône-Alpes. Elle estime que cette base regroupe près de 80 % des projets et partenariats. Elle permet d'offrir une vision synthétique de l'engagement des acteurs régionaux et de mesurer les principales évolutions.

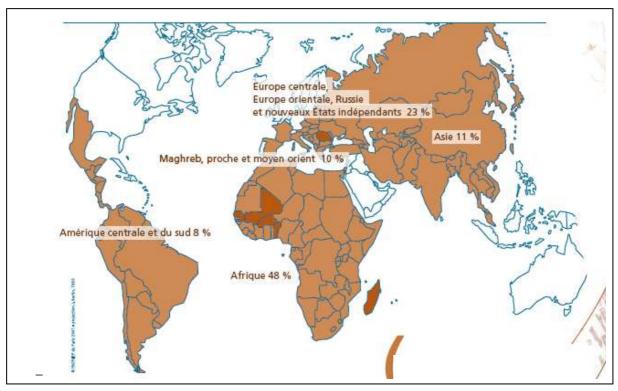
En 2009, RESACOOP a pu identifier 1 422 organisations engageant près de 1 700 actions de coopération internationale dont :

- 308 collectivités locales
- 756 associations
- 358 autres organisations
 - écoles, collèges, lycée

- associations d'éducations populaires
- structures d'information jeunesse
- universités
- établissements hospitaliers
- entreprises
- organismes consulaires, organismes socioprofessionnels
- services d'Etat.

Les départements les plus actifs sont le Rhône, l'Isère et la Savoie avec les villes de Lyon Grenoble et Chambéry.

Les acteurs rhônalpins interviennent partout dans le monde. **Cependant, l'essentiel des actions sont concentrées sur 6 pays francophones** (Roumanie, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Madagascar, Bénin). 48 % des initiatives concernent le continent Africain (et notamment l'Afrique subsaharienne), 23 % l'Europe, la Russie et les nouveaux Etats indépendants.



Source: Baromètre 2009 RESACOOP

On peut noter l'absence d'engagement des collectivités locales de Rhône-Alpes en Centre Afrique et notamment en **République démocratique du Congo (RDC)**. Avec 60 millions d'habitants répartis sur 4 fois la surface de la France, et du fait de l'importance de ses richesses naturelles, la RDC apparaît comme un espace stratégique majeur en Afrique. Cette ancienne colonie belge a eu un passé douloureux. La RDC est désorganisée, sans véritables structures, a subi la longue dictature de Mobutu, a connu une terrible guerre avec 5 millions de victimes et a toujours des frontières instables au Nord-Est. En reconstruction, elle devient un enjeu incontournable sur le plan économique et géopolitique et beaucoup de Congolais, de cadres, d'hommes politiques regardent aujourd'hui vers la France.

La francophonie est rarement citée lors du recensement des différents champs d'intervention des acteurs rhônalpins.

Les actions de coopération conduites avec la Roumanie comportent souvent un volet francophonie. La Roumanie apparaît comme un îlot latin au milieu d'un monde slave. Un

tiers de la population roumaine parle aujourd'hui le français. Promouvoir la francophonie en Roumanie permet une reconquête de son identité nationale.

Au Cambodge, le français s'est affirmé comme la langue de l'enseignement médical.

Les champs d'intervention traditionnels de la santé et de l'éducation représentent réciproquement 18 % et 17 % des projets. 26 % des initiatives concernent aujourd'hui la formation d'adulte et le développement économique. Les coopérations dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'environnement, encouragées par la loi Oudin-Santini de 2006, représentent 10 % des interventions. L'appui institutionnel se renforce et concerne aujourd'hui 3 % des actions, ce qui reste faible au regard du nombre de collectivités impliquées dans des actions de coopération.



Source : Baromètre 2009 RESACOOP

La Région Rhône-Alpes est, depuis de nombreuses années, fortement engagée en faveur de la coopération et de la solidarité internationale. Ces initiatives sont portées par une mosaïque d'acteurs, grands ou petits, intervenant dans des domaines très différents mais peu coordonnés.

4.1.2. Le volontariat en Rhône-Alpes

Les acteurs rhônalpins de la coopération internationale contribuent à l'envoi de nombreux volontaires. Fondé en 1959 à Lyon, le Service de coopération au développement (SCD) est notamment le troisième et plus ancien organisme français de volontariat de solidarité internationale avec 300 volontaires présents dans plus de 50 pays du Sud et de l'Est. D'autres associations telles que Bioforce, Handicap international ou Vétérinaires sans frontières, envoient aussi de nombreux volontaires.

Les Volontariats internationaux d'échange et de solidarité présentent une grande diversité d'objectifs, de modalités de mise en œuvre, de profils et de statuts des Volontaires. Dans leur grande diversité, les associations partagent des valeurs et des principes communs :

- prendre en compte la réalité d'autres populations dans le respect de leurs droits collectifs et individuels, de leur(s) culture(s), de leurs croyances, de leurs besoins, de leur égale dignité humaine;
- inscrire les échanges et les actions de solidarité et de participation à des projets de développement ou humanitaires dans un souci de réciprocité, de partenariat, de prise en considération des acteurs les plus défavorisés, afin de contribuer au renforcement de solidarités locales et globales;
- valoriser l'engagement libre et responsable des volontaires en leur donnant l'occasion de mettre à disposition leurs compétences pour des actions d'intérêt général non rémunérées, de développer leur ouverture d'esprit, ainsi que leur participation à la vie citoyenne dans leur pays d'origine, en intégrant l'expérience qu'ils ont acquise des réalités internationales.

Depuis 2009, l'accent est mis sur le développement qualitatif et quantitatif des différentes formes d'engagement volontaire et solidaire à l'international :

Volontariat d'initiation et d'échange	Toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales.	 chantiers de jeunes « voyages » découvertes (bourses diverses) etc.
Volontariat d'échange et de compétences	Toute personne active ou en retraite, souhaitant enrichir son expérience et apporter un savoir faire professionnel.	 mécénat de compétence (professionnels en activité) missions de professionnels bénévoles retraités congés de solidarité internationale etc.
Volontariat de Solidarité Internationale	Toute personne s'engageant par contrat de VSI (loi de février 2005) avec une association agréée par :	 une trentaine d'associations agréées par l'Etat (dont le SCD) France Volontaires

Source: France Volontaire

Une étude sur le volontariat en Rhône-Alpes est actuellement en cours et permettra d'approfondir cette question. Différents points peuvent néanmoins déjà être mis en avant :

• Les compétences acquises à l'issue d'une expérience de volontariat ne sont pas suffisamment reconnues par les organisations, et notamment par le monde de l'entreprise, en France. Leur identification et leur reconnaissance mérite d'être promue notamment en Rhône-Alpes.

- Le volontariat d'échange et de compétences se développe depuis quelques années en lien notamment avec la mobilisation des partenaires sociaux et organismes professionnels dans le cadre de projets de coopération internationale.
- La loi permet depuis quelques mois d'ouvrir le statut de volontaire à des ressortissants issus de territoires partenaires de Rhône-Alpes. La venue de volontaires étrangers en France apparaît comme une nécessité afin de tendre à des relations plus partenariales et réciproques. Les volontaires peuvent notamment apporter un regard différent, extérieur et s'avèrent particulièrement pertinents pour questionner nos schémas de développement en considérant en premier lieu les besoins des populations.

L'engagement volontaire contribue dans une large mesure à la construction et la mise en œuvre des actions de coopération et de solidarité internationale. La Région Rhône-Alpes doit contribuer au développement qualitatif et quantitatif des différentes formes d'engagement volontaire et solidaire à l'international et à sa reconnaissance.

4.1.3. Les échanges en matière de formation et de recherche

Les établissements rhônalpins ont engagé un important programme d'ouverture à l'international soutenu par la région dans le cadre du Schéma régional de l'enseignement et de la recherche (SRER) adopté en avril 2005. La politique régionale de soutien s'articule autour de 3 axes :

- favoriser le développement de filières internationales de formation afin de renforcer l'attractivité des établissements (et notamment de masters européens),
- encourager la mise en place de filière de formation francophone dans les pays partenaires,
- favoriser le départ et la venue d'étudiants, enseignants et chercheurs.

30 établissements de formation de Rhône-Alpes ont été ciblés en priorité : 9 universités, les 2 instituts d'études politiques, les 2 écoles normales supérieures et 17 grandes écoles membres de l'Alliance des grandes écoles de Rhône-Alpes (AGERA). Au total cette politique contractuelle s'est traduite par un soutien régional de 1 715 000€ en 2008.

4 types de pays cibles ont été identifiés pour les coopérations internationales en matière de formation et de recherche :

• L'Europe et notamment les 4 moteurs et l'Eurorégion

L'intégration européenne en matière de recherche et de formation demeure insuffisante. Les Etats européens doivent définir une réelle stratégie en matière de formation et de recherche et clarifier le rôle des régions. La Région Rhône-Alpes s'appuie notamment sur les 4 moteurs et l'Eurorégion Alpes méditerranée pour promouvoir des coopérations en matière d'enseignement et de recherche.

• Les grands pays scientifiques du monde

La Région Rhône-Alpes cherche à nouer des partenariats avec les grands pays scientifiques dans le monde et notamment les USA, le Canada et le Japon.

- USA: coopération régionale avec la Pennsylvanie.
- Canada: coopération régionale avec le Québec notamment dans le cadre des « Entretiens Jacques Cartier ».
- Japon: pas de région partenaire de Rhône-Alpes au Japon mais la Région soutient la mise en place d'un laboratoire entre l'université de Kotou et l'INRA de Lyon.

• Les pays fortement émergents à fort taux de croissance

La Région Rhône-Alpes s'est aussi tournée vers les **pays fortement émergents** à fort taux de croissance.

- Chine: la coopération avec la Ville de Shanghai remonte à plus de 25 ans et comporte notamment un volet recherche et formation important,
- Sud Vietnam: coopération de la région avec la ville d'Hô-Chi-Minh, projet du CEA sur les nano sciences et l'environnement,
- Inde : la coopération engagée avec le Bangalore fonctionne mal,
- Brésil: coopération de la région avec l'Etat du Parana,

On peut noter l'absence de projet de coopération avec la Russie.

• Les villes et régions partenaires de Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes a noué des conventions de partenariat avec un ensemble de villes et Régions issues de pays adhérents à l'Organisation internationale de la Francophonie. On peut distinguer au sein de celles-ci :

- un 1^{er} cercle de villes et régions ayant le français comme langue officielle ou d'usage : Cantons de Genève, de Vaud, du Valais (Suisse), Québec (Canada), Rabat Salé Zemmour Zaer (Maroc), Atsinanana (Madagascar), Monastir (Tunisie), Saint Louis et Matam (Sénégal), Tombouctou (Mali), Hauts Bassins (Burkina Faso).
- un deuxième cercle de villes et régions où le français est utilisé par une fraction de la population : Malopolska (Pologne), Transdanubie du Sud (Hongrie), Hô-Chi-Minh Ville (Vietnam), Khammouane (Laos), Liban Nord (Liban),

La Lombardie, le Piémont et le Val d'Aoste, Régions italiennes frontalières et partenaires de Rhône-Alpes, s'inscrivent elles aussi dans les Régions francophones.

La mise en place de formations décentralisées en langue française offre un levier majeur de promotion de la francophonie. De nombreux établissements de Rhône-Alpes sont partenaires de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Cependant on observe peu d'actions de coopération en matière de recherche et de formation en lien avec les territoires francophones partenaires de Rhône-Alpes (en dehors du Québec et du Vietnam déjà cités).

Le même constat peut être fait pour les actions à caractère économique. Ceci devrait plaider pour la mise en place de programmes de coopération ayant une valeur ajoutée beaucoup plus forte.

La Région a expérimenté à partir de 2008 une **coopération de type économie de la connaissance**. Les actions de coopération sont ciblées sur des domaines où les régions partenaires disposent de moyens de recherche, de formation et d'un réseau d'entreprises partenaires de Rhône-Alpes. Ces coopérations sont notamment promues au travers des volets internationaux des pôles de compétitivité.

Exemple de coopération de type « économie de la connaissance » en Chine en accord avec la municipalité de Shanghai.

Cette action de coopération coordonnée par le laboratoire de génie civil et d'ingénierie environnementale (LGCIE) de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon a pour vocation de mettre en place une coopération sur le thème du traitement de l'eau et des déchets en lien avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche rhônalpins, le pôle de compétitivité Axelera, et plusieurs entreprises dont le groupe Suez, ainsi que l'université Tongji à Shanghai et des entreprises chinoises.

La Région Rhône-Alpes encourage fortement la mobilité de ses jeunes et des chercheurs.

Les premières bourses de mobilité étudiante de la région ont été créées en 1987 et cette politique a été renforcée au fil des années. Aujourd'hui 3 dispositifs concourent au renforcement de la mobilité internationale :

- Explo'RA Sup, géré par la Direction de l'enseignement supérieur (DESUP), pour les étudiants et les apprentis du supérieur pour la réalisation de stages ou de formation
- Explo'RA Initial, géré par la Direction des Lycées (DLY), pour les lycéens
- Explo'RA Doc, géré par la Direction de l'Economie, de la Recherche, du Tourisme et des Technologies (DERTT), attribuées aux doctorants rhônalpins.

	Nombre de bourses attribuées en 2008	Nombre de pays de destination	Pourcentage de destinations francophones*
Explo'RA Sup	10 489	129	37%
Explo'RA Initial	2 226	76	22%
Explo'RA Doc	19	8	52%
Total	12 734	213	34%

^{*} Prise en compte de la liste des pays adhérents de l'OIF + Algérie, Suisse, Belgique

Source: Région Rhône-Alpes

Au total, se sont plus de 12 700 jeunes et chercheurs qui partent chaque année avec le soutien de la Région Rhône-Alpes. La préparation au départ de ses personnes est conduite par les établissements de formation.

La région Rhône-Alpes **accueille aussi de nombreux étudiants étrangers**. La Région soutient les Maisons de l'international, à Grenoble et à Lyon pour améliorer l'accueil de ces étudiants qui reste encore insuffisant dans sa qualité, notamment dans la mise à disposition de logements. Elle soutient de plus des actions qualitatives telles que le programme « Jeunes ambassadeurs » qui vise à l'intégration de près de 200 étudiants étrangers au sein du monde de l'entreprise en région.

Les échanges en matière de recherche et de formation apparaissent comme un axe fort en Rhône-Alpes. Les dynamiques impulsées en lien avec les clusters apparaissent particulièrement innovantes et cette forme de coopération doit être encouragée. Cependant le programme d'ouverture à l'international de l'enseignement et de la recherche adopté en avril 2005 faisait aussi mention du développement de filières de formation francophone dans les pays partenaires. Cet objectif semble avoir été laissé de côté et mérite d'être promu plus avant.

4.1.4. Les coopérations et les échanges économiques avec les pays francophones

Nous avons vu que le champ du développement économique apparaît comme un axe important à investir notamment dans le cadre de coopérations régionales. Il nous est apparu important de prendre aussi en compte dans notre analyse la dimension des échanges économiques. En effet, de nombreux acteurs s'accordent pour dire que la francophonie, pour survivre, doit aussi contribuer au développement économique et aux flux d'affaires. L'adhésion des jeunes à la francophonie repose notamment sur les perspectives qu'elle offre en terme de formations et de débouchés vers l'emploi.

Des acteurs engagés en faveur du développement des métiers et de la formation

La Chambre régionale d'artisanat intervient au Maroc, au Liban, au Mali et au Sénégal aux cotés du Conseil régional Rhône-Alpes pour :

- accompagner le développement des entreprises artisanales,
- renforcer les capacités des chambres d'artisanat,
- former les jeunes,
- apporter un complément de formation aux artisan(e)s.

Elle envisage d'intervenir à Madagascar, au Bénin, aux Comores et au Cameroun.

Les chambres de métiers françaises, et notamment la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Rhône-Alpes (et plus particulièrement la Chambre départementale du Rhône), ont développé d'importants savoirs et savoir-faire en terme d'animation territoriale, de développement économique et de formation notamment par apprentissage. Elle ne propose pas un modèle de développement mais une référence d'expériences au service de ses partenaires.

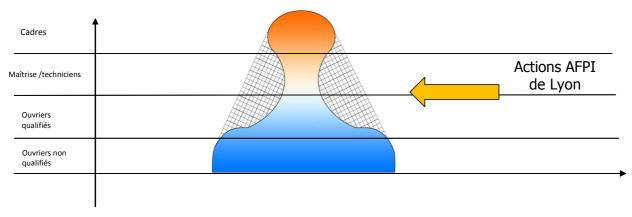
Les organisations professionnelles françaises sont particulièrement reconnues pour leur savoirfaire en terme de formation par apprentissage (au côté de l'Allemagne). Or, le ministère est parfois réticent à soutenir ce type d'initiatives préférant promouvoir des actions plus élitistes. Des transferts de compétences peuvent aussi être envisagés sur des nouvelles techniques. Ex : éco construction, secteur de l'automobile.

L'Association de formation professionnelle pour l'industrie rhodanienne (AFPI), créée en 1967 à l'initiative des industries de la métallurgie, est présente depuis plus de 15 ans à l'international. L'AFPI a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises industrielle par le renforcement des ressources humaines et l'amélioration de l'organisation industrielle. Elle vise 2 objectifs dans le cadre de ses coopérations internationales: contribuer au développement économique, développer les courants d'affaires. Elle intervient dans 5 domaines:

- études de faisabilités
- assistance à la mise en place de filières ou centres de formation
- appui aux organisations intermédiaires
- programme d'amélioration des compétences des entreprises
- interventions directes en entreprises

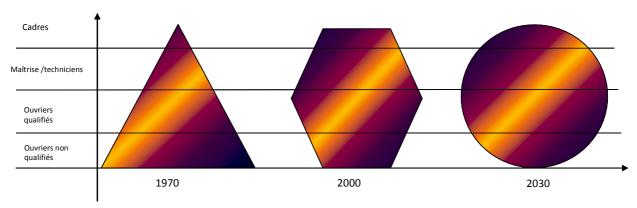
L'AFPI indique que les pays en voie de développement disposent souvent d'une structure des emplois déséquilibrés. On observe généralement une pénurie de main d'œuvre qualifiée liée à un défaut d'offre de formations professionnelles tel qu'illustré par les schémas cidessous.

Structure des emplois dans les pays émergents



Source : AFPI de Lyon

Évolution de la structure des qualifications des entreprises industrielles en Europe



Source: AFPI de Lyon

31

Les Maisons familiales rurales de Rhône-Alpes (MFR) conduisent aussi un ensemble d'actions de coopération internationale et favorisent la mise en place de formations aux métiers basées sur le principe de l'alternance. Les maisons familiales rurales, comme leur nom l'indique, sont portées par les familles qui se mobilisent pour pouvoir proposer aux jeunes des formations professionnelles adaptées aux débouchés locaux. Les initiatives de coopérations internationales conduites par les MFR s'inscrivent plus largement dans leur projet de formation de la jeunesse. Une expérience de coopération internationale contribue à développer chez les jeunes un certains nombre de savoir être (ouverture d'esprit, curiosité, questionnement) qui concourent à une plus grande capacité d'innovation et d'entreprenariat.

Cet inventaire est loin d'être exhaustif: de nombreux organismes interviennent en Rhône-Alpes dans le champ du développement des métiers et de la formation professionnelle. Ils mériteraient également d'être coordonnés.

L'importance et le développement des flux d'affaires avec les pays francophones²¹

Avec 12,6 % de la population mondiale, l'espace francophone représente près de 3 200 milliards de USD soit 11,2 % du PNB mondial. Les flux commerciaux francophones représentent 16 % des échanges mondiaux (19 % pour les échanges de marchandises). Les échanges commerciaux entre les pays francophones atteignent 688,40 milliards de USD. Les investissements, 170,56 milliards USD (soit 26 % du total des investissements mondiaux). Cependant l'espace économique francophone demeure très déséquilibré puisque 5 pays représentent 82 % du PIB de l'ensemble.

L'analyse des chiffres de Rhône-Alpes à l'import et l'export présentés ci-dessous prend en compte les échanges avec les états membres ou observateurs auprès de l'OIF ainsi que l'Algérie et la Belgique.

En 2008, les entreprises rhônalpines ont réalisé **8.9 milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'export avec des pays francophones**, soit 22 % du chiffre d'affaires des entreprises de Rhône-Alpes à l'export. Les entreprises rhônalpines pour leurs importations s'appuient aussi largement vers les pays francophones: 22,1 % des importations sont issues de pays francophones ce qui représente un volume de **8 milliards d'euros à l'import**. Les entreprises « **primo exportateurs** » se tournent souvent en premier lieu vers les pays francophones (Suisse, Maroc, Tunisie, Algérie, Québec) avant de démarcher d'autres pays.

Rhône-Alpes, une certaine idée de la francophonie • CESER Rhône-Alpes • 5 Octobre 2010

²¹ Cf. annexe 9 : principaux pays clients et fournisseurs des entreprises de Rhône-Alpes ; les implantations d'ERAI

Les échanges économiques avec les pays francophones sont pour l'essentiel dirigés vers les pays d'Europe et d'Afrique du Nord. Les échanges avec les pays francophones d'Asie (Vietnam, Cambodge, Laos et Thaïlande) ou les pays d'Afrique noire restent marginaux. Parmi les pays d'Europe de l'Est, 3 pays présentent des opportunités particulières en terme d'affaires: la République Tchèque, la Pologne (1ère région en terme de PIB, taux de croissance prévisionnel de 2,5 %) et la Roumanie. Le Vietnam apparaît lui aussi comme un pays stratégique. Il enregistre depuis plus de 5 ans un taux de croissance supérieur à 7 % et les données prévisionnelles confirment cette tendance. Pays membre de l'ASEAN, il apparaît comme une porte ouverte vers les autres pays asiatiques. Différents pays d'Afrique Noire peuvent offrir aussi des opportunités d'affaires. Le Burkina Faso, le Mali ou le Sénégal offrent depuis un certain nombre d'années un cadre institutionnel stable et ont amélioré les formalités pour les entreprises. Le taux de croissance réel du PIB en 2009 pour ces 3 pays était respectivement de: + 4,2 % au Burkina Faso, + 5,1 % au Mali, + 4,8 % au Sénégal. La République démocratique du Congo représente elle aussi un secteur stratégique en Afrique centrale (taux de croissance réelle du PIB en 2009 5,9 %).

Si avec 12,6 % de la population mondiale et 19 % des exportations et importations, l'espace francophone apparaît comme un espace relativement dynamique sur le plan économique, les entreprises issues des territoires francophones et notamment les entreprises rhônalpines ne semblent pas tirer un réel avantage lié au partage de la langue et aux échanges interculturels avec ces territoires.

Accompagner le développement des entreprises à l'international

L'association ERAI - Entreprise Rhône-Alpes International - a été créée en 1987. Elle apparaît comme le bras armé de la Région Rhône-Alpes pour accompagner le développement des entreprises à l'international. Elle rassemble aujourd'hui plus de 100 collaborateurs à travers le monde et dispose de 26 bureaux à l'international. Les missions de l'association sont aujourd'hui structurées autour de 4 métiers :

ERAI Export

Des services sur-mesure pour accompagner les entreprises dans leur développement international

ERAI Invest

Des solutions personnalisées pour les investisseurs étrangers en Rhône-Alpes



ERAI Clusters et Pôles

Un réseau mondial mobilisé pour internationaliser les Clusters et Pôles de compétitivité rhônalpins

ERAI Coopérations

Des actions au service de tous les acteurs économiques pour renforcer le rayonnement de Rhône-Alpes à l'international

Source : ERA

ERAI a ouvert des antennes dans différents pays francophones adhérents à l'OIF: Canada (Montréal 1989); Pologne (2001), Roumanie (2008); Tunisie (2008), et Maroc (2009); Burkina Faso (2008); Vietnam (2009) ainsi qu'en Algérie (2008). **Ces implantations permettent un premier pas pour un meilleur rayonnement de nos entreprises vers les pays francophones**.

La Région Rhône-Alpes et ERAI ne peuvent s'engager sur tous les fronts pour un développement efficient à l'international. D'un point de vue stratégique, il peut être pertinent de concentrer les efforts là où on dispose d'un avantage culturel : la langue n'est pas forcément un barrage mais elle est indéniablement un atout, notamment pour accompagner le développement à l'international des PME/PMI. Ainsi **ERAI pourrait prendre en compte la dimension «francophonie» dans sa stratégie d'implantation** afin de se positionner sur les marchés de demain. Elle pourrait s'appuyer sur les communautés francophones présentes dans les différents pays pour mieux faire pénétrer les différents marchés par nos entreprises.

Les autres réseaux et notamment les Chambres de commerce françaises à l'étranger (CCIFE), déjà citées, composées des chefs d'entreprises français expatriés, constituent aussi, d'excellents vecteurs de promotion de nos intérêts économiques et de la langue française et doivent être mobilisés.

La francophonie a eu pour premier objet l'échange culturel et le dialogue entre les peuples. Elle ne s'est pas construite dans une perspective de développement économique et s'est, jusqu'à aujourd'hui, peu saisie de cette dimension, pourtant stratégique.

Le niveau régional apparaît comme particulièrement pertinent pour encourager ce type d'initiatives. Il permet notamment de mobiliser les différentes compétences existantes au sein des organisations professionnelles, sociales et associations de Rhône-Alpes. Il peut contribuer de façon efficace au développement des courants d'affaires si tant est qu'ils soient coordonnés dans un souci, non pas de contrôle, mais d'unité et d'efficience dans les actions.

4.2. La francophonie en Rhône-Alpes

La construction d'une francophonie en Rhône-Alpes a emprunté des chemins variés: le souhait d'améliorer l'accueil des étudiants ou ingénieurs étrangers, le développement des coopérations entre établissements d'enseignement supérieur dispensant un enseignement en langue française, la création de l'Institut pour la Francophonie et la Mondialisation (IFRAMOND), la promotion d'une langue en partage et de la francophonie, l'inscription de la Ville de Lyon dans le réseau des villes francophones et la création de l'Association internationale des régions francophones (AIRF) en Rhône-Alpes. La Région Rhône-Alpes est donc un acteur francophone reconnu.

4.2.1. Les Alliances françaises

L'Alliance française de Grenoble a été créée en 1967, à l'initiative de quelques scientifiques, ingénieurs, universitaires et industriels grenoblois. A cette époque les organismes de recherche grenoblois et l'université scientifique prennent un essor considérable et leur vocation devient internationale. Il apparaît très vite que les chercheurs étrangers arrivant à Grenoble se retrouvent isolés ou ont tendance à se regrouper par nationalité. De ce constat est née la première Alliance française de Rhône-Alpes.

Devenue une école internationale de langue et de civilisation française, avec un statut d'établissement privé d'enseignement supérieur et d'organisme de formation permanente, l'Alliance française de Grenoble a obtenu en 2008 la reconnaissance de l'intérêt général. Elle propose en plus des cours, des animations culturelles et anime des cercles de conversation. En 2009, les cours ont générés un chiffre d'affaires de 330 000 € ce qui lui a permis de mobiliser une équipe de 18 personnes en vacation et 7 en CDI et d'accueillir 1 200 personnes.

L'Alliance française de Lyon a vu le jour en 1984 quand une poignée d'hommes et de femmes, représentants du monde économique, politique et culturel ont décidé de créer un « Comité d'alliance française » pour répondre « aux besoins d'enseignement du français langue étrangère pour les étudiants présents dans notre ville, mais aussi pour faire connaître la civilisation française, développer la dimension internationale de Lyon et favoriser les échanges internationaux ». Le comité était placé sous la présidence d'honneur de Charles MERIEUX.

L'Alliance française de Lyon accueille aujourd'hui 2 000 étudiants, originaires de plus de 120 pays différents, propose des cours de langues adaptés à la diversité de ses publics. 2ème Alliance française de France, 5ème d'Europe, l'Alliance française de Lyon dispense près de 200 000 heures de cours par an. Elle est aussi un lieu d'expressions culturelles et artistiques ouvert sur le monde et dispose d'un grand espace pour l'accueil d'expositions, de conférences et la projection de films. Depuis 2006, l'Alliance française de Lyon participe à la

semaine de la francophonie mise en place par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère des Affaires Étrangères. En 2008, elle a enregistré un chiffre d'affaire de 1 430 000€.

Les discussions en cours permettant d'envisager la fusion des 2 Alliances pour promouvoir une Alliance française rhônalpine doivent être encouragées.

4.2.2. Les réseaux universitaires

L'Institut pour l'étude de la Francophonie et de la mondialisation, a été promu en 2001 par l'Université Jean Moulin avec le soutien de la Région Rhône-Alpes. Il s'affirme comme une plateforme de formation et de recherche et matière de francophonie et de Mondialisation. L'institut a acquis une compétence reconnue au niveau régional, national et international et bénéficie du soutien de l'OIF. Il dispense :

- 2 diplômes universitaires : DU Etude de la Francophonie et de la Mondialisation, DU Francophonie nouvelle économie et développement durable,
- 3 Masters 2 Professionnels : Culture et relations internationales, Développement durable et économie sociale et solidaire, Francophonie et relations internationales

Il organise chaque année les universités d'été de la Francophonie en direction des élus locaux.

L'IFRAMOND accueille aussi le siège du Secrétariat international du réseau des Chaires Senghor de la Francophonie, réseau international qui est l'équivalent du réseau des Chaires Jean Monnet pour l'Europe. Ce réseau comprend, outre la Chaire de Lyon, les Chaires d'Alexandrie, Beyrouth, Bucarest, Cluj-Napoca, Hanoï, Montréal, Ouagadougou, Outaouais, Perpignan, Val d'Aoste et Yaoundé. Ce réseau permet de conduire un ensemble de recherches, publiées notamment au sein de la Revue internationale des mondes. Il a élaboré en 2010 un manuel d'enseignement à destination des établissements d'enseignements en sciences politiques.

Le renforcement de l'IFRAMOND et de la Chaire Senghor de la Francophonie de Lyon, à la tête du réseau international des Chaires Senghor, permet de conforter la place de la Région dans les domaines de la recherche en francophonie. Les liens entre ce pôle de recherche et les acteurs rhônalpins engagés dans des actions de coopération internationales méritent d'être développés plus avant.

16 grandes écoles et universités de Rhône-Alpes²² sont partenaires de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Depuis 1989, ce réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ont choisi le français comme langue d'enseignement est opérateur de la francophonie institutionnelle. Il a pour objectif, le développement de la formation initiale et continue et construit son action par grands pôles régionaux. L'AUF fédère aujourd'hui 759 établissements répartis sur les 5 continents, dans 90 pays, dont 53 membres de l'OIF. Elle dispose de 2 grands pôles au Québec et en France, d'une implantation à Bruxelles et de 63 implantations dans les pays du « sud ». Elle a structuré son action autour de 9 bureaux régionaux (Afrique centrale et des grands lacs, Afrique de l'Ouest, Amériques, Caraïbe, Asie Pacifique, Europe centrale et orientale, Europe de l'Ouest et Maghreb, Moyen Orient, Océan Indien) qui jouent un rôle d'intégration régionale et permettent une recherche de complémentarité. Cette organisation lui a permis de passer de multiples actions bilatérales, à la mise en œuvre d'actions multilatérales et concertées.

L'AUF, réseau d'acteurs, est aussi opérateur de développement. Elle conduit des actions permettant le renforcement des structures universitaires dans les domaines de la formation, de la recherche mais aussi pour qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins exprimés

-

²² Liste en annexe 8

par la communauté. L'AUF soutien le renforcement du dialogue avec la société civile notamment au travers de la gouvernance de ses universités adhérentes.

L'AUF prône aujourd'hui un dialogue avec les autres grandes aires linguistiques. Elle soutient ainsi la création d'un institut panafricain de la gouvernance universitaire à Yaoundé en partenariat avec l'association des universités du Commonwealth.

Parmi les établissements de Rhône-Alpes partenaires de l'AUF, l'Université Jean Moulin de Lyon a notamment contribué à la création de l'Université française d'Arménie. Cette université dispense un enseignement en plusieurs langues dont le français. Les formations suivies donnent lieu à la remise d'un double diplôme. Cette offre de formation se révèle aujourd'hui très attractive pour les jeunes arméniens.

L'IFRAMOND se détermine donc comme un acteur clé en Rhône-Alpes. Il pourrait renforcer son ancrage territorial et contribuer dans ce cadre au développement de filières internationales de formation permettant de renforcer l'attractivité des établissement de Rhône-Alpes ainsi qu'au développement de filières décentralisées de formation en langue française afin de promouvoir des formations de qualité accessibles à un plus grand nombre et contribuer au rayonnement de la francophonie.

4.2.3. Une section francophone au lycée international de Gerland

Le Lycée international de Lyon-Gerland a créé une section francophone. Cette section s'adresse aux jeunes des quartiers périphériques inscrits au lycée et accueille chaque année de 10 à 20 élèves. Elle a été créée sous l'impulsion de Mme RAYNAL, professeur de français et fonctionne par le simple fait du bénévolat.

Une telle option mériterait une place plus importante dans le projet de formation des établissements internationaux en étant reconnue par les Rectorats de Lyon et de Grenoble et pourrait aussi être intégrée dans le programme des classes de français langue étrangère afin de permettre aux jeunes de mieux appréhender l'importance de la langue française, langue en partage et du multilinguisme.

4.2.4. La promotion d'une langue en partage

Thierry AUZER, artiste et directeur du théâtre des Asphodèle de Lyon, a voulu éveiller les esprits sur la dimension culturelle des langues, l'importance du multilinguisme et la richesse que constitue une langue en partage telle que la langue française. Multiplier les échanges et le dialogue entre les personnes d'horizons différents est pour lui essentiel car c'est ainsi que l'on fait la société.

Le projet de la Caravane des 10 mots est né en 2003 profitant de l'appel à projet lancé par le Ministère de la Culture. Il consistait « à aller à la pêche au sens des mots au-delà de leur propre définition, afin de montrer la richesse et la diversité que tout être humain porte en lui ». Une caravane a pris la route pour aller à la rencontre des gens, en tous lieux, à tout moment et recueillir leur perception des 10 mots. Ce projet a été étendu l'année suivante à d'autres régions en France et dans d'autres pays francophones. Il a été porté en chaque lieu par des équipes artistiques. En 2006, une première rencontre des équipes artistiques a permis de partager les expériences. Elle donnera lieu à la rédaction d'un appel à la francophonie des peuples adressé à l'Organisation internationale de la Francophonie. Depuis 2007, la caravane des 10 mots est soutenue par l'OIF.

En 2010, les caravanes parcourront 36 pays, dont des pays non francophones tels que la Chine. Chaque caravane ira à la rencontre de 500 à 6 000 participants au travers d'ateliers, de rencontres, ce qui représente plus de 110 000 participants dans le monde. 6 pays sont réunis dans le comité d'organisation du projet (France, Suisse, Belgique, Canada - Québec,

Italie - Vallée d'Aoste, Sénégal) et pour la première fois, les 10 mots ont été choisis en concertation et seront les mêmes partout²³. Les caravaniers ont été invités à rédiger un appel à la francophonie des peuples qui sera remis à l'OIF lors du sommet de la Francophonie de Montreux qui se tiendra les 21 et 22 octobre. Les différentes équipes artistiques se réuniront ainsi en amont du sommet de la Francophonie, pour finaliser leur contribution à la construction de la francophonie des peuples.

Cette initiative, née en Rhône-Alpes, a aujourd'hui acquis une réelle dimension internationale et contribue de façon pertinente à la diffusion de la langue française.

4.2.5. La promotion de la francophonie

De nombreuses initiatives culturelles concourent à la promotion de la francophonie en Rhône-Alpes.

Le mois de mars, mois de la Francophonie, est aujourd'hui célébré par un ensemble d'acteurs avec 2 points d'orgue :

- la semaine de la Francophonie mise en place par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère des Affaires Étrangères,
- le 20 mars, journée internationale de la Francophonie. Cette date a été retenue en commémoration de la signature, en 1970 à Niamey (Niger), du traité portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), aujourd'hui Organisation internationale de la Francophonie. En 2010, cette journée a mis à l'honneur les 40 ans de l'OIF.

A l'occasion du mois de la Francophonie, la Ville de Lyon, en lien avec les Mairies d'arrondissement du 6ème et du 9ème, organise depuis 2004 un ensemble d'évènements regroupés sous la bannière « mon voisin est francophone ». Cette dynamique lancée depuis maintenant 6 années a vocation à mobiliser toujours plus d'acteurs, mais aussi à se développer dans notre région.

Le **drapeau de la Francophonie** est peu connu. Il symbolise les cinq continents réunis au travers d'une langue en partage. Ce drapeau mériterait d'être déployé plus souvent par les collectivités locales afin de souligner leur engagement dans la francophonie et permettre à leurs administrés d'être plus sensibilisés. Il pourrait aussi flotter, au côté du drapeau européen, dans toutes les instances officielles françaises.



Une **Maison de la Francophonie²⁴** a vu le jour à Lyon en 2008. Elle a pour vocation de promouvoir la francophonie à Lyon et dans toute la région Rhône-Alpes. Son objectif est de développer à terme un véritable réseau d'idées et d'influences autour de la francophonie. Elle bénéficie du soutien effectif de l'Organisation internationale de la Francophonie, du Ministère des Affaires Étrangères, de la Ville de Lyon, du Conseil général du Rhône, de l'Association internationale des régions francophones, de l'IFRAMOND, de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon... Institutions qui siègent es qualité au conseil d'administration.

2

²³ Les 10 mots de la caravane 2010 sont : crescendo, remue-méninges, mobile, variante, galère, baladeur, cheval de Troie, mentor, escagasser, zapper

²⁴ Maison de la francophonie, 4 Rue Pierre Bourdan, site Internet: maisondelafrancophonie.fr

Elle a trois missions:

L'information

- Informer et expliquer la politique de la France en matière de francophonie.
- Informer le public sur l'organisation, les réseaux et les institutions qui se consacrent au développement de la francophonie.

La rencontre

- Faciliter la rencontre des associations à vocation francophone et permettre l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.
- Etre une plate-forme de diffusion des activités des associations et communautés francophones de Lyon et de la région Rhône-Alpes.

L'animation

- Sensibiliser les publics lyonnais et rhônalpins à la francophonie.
- Accompagner, participer ou créer des évènements en vue de promouvoir la francophonie.

En 2009 elle a initié « Le mois de la Francophonie » à l'échelle du Grand Lyon. La deuxième édition conduite en 2010 sur le thème « 40 ans d'histoires francophones » a mobilisé 21 communes participantes et accueillie 119 manifestations.

Le mois de la Francophonie devrait être célébré plus largement en Rhône-Alpes. La dynamique qui s'est enclenchée à partir de l'agglomération lyonnaise mérite d'être déployée plus avant et notamment en direction des agglomérations de Grenoble et Chambéry très engagées à l'international. La Maison de la Francophonie, « quelque peu parachutée » dans le paysage rhônalpin, doit encore s'affirmer pour jouer pleinement son rôle de plateforme, et porter une dynamique plus globale en Rhône-Alpes en liaison avec la future Alliance française régionale.

4.2.6. L'image et le cinéma, vecteurs de francophonie

La Ville de Lyon et aujourd'hui plus largement la Région Rhône-Alpes au travers des pôles d'Annecy, de Bourg les Valences et Lussas s'est bâtie une forte réputation et dispose de nombreux savoirs faire dans le domaine de **l'image et du cinéma**. Le cinéma est un bon véhicule pour faire connaître la francophonie ou permettre un dialogue interculturel et mérite une attention particulière.

La francophonie apporte un soutien important à la production artistique et notamment cinématographique.

Observons que 2 pays partenaires de Rhône-Alpes jouent un rôle importants dans le domaine de la production et de la diffusion cinématographie en Afrique : le Maroc et le Burkina Faso. Divers acteurs du cinéma en Rhône-Alpes sont engagés dans des actions de coopération avec des pays francophones : Patrick EVENO (Suisse), Christian LELON, Jean Marie BONNE.

Rhône-Alpes Cinéma a coproduit en 2009 deux films suisses.

« La francophonie nous permet de nous organiser, nous Arabes, Africains et autres identités menacées par le rouleau compresseur des industries culturelles américaines car, seuls, nous ne serions pas assez forts pour nous défendre ».

Youssef CHAHINE, cinéaste égyptien, membre du Haut-Conseil de la francophonie

Depuis 2001, le **Festival du film court métrage francophone de Vaulx-en-Velin** propose un panorama des cultures francophones. En 2009, plus de 500 films ont été visionnés en présélection et 60 films ont été proposés au public. La compétition officielle réunissait 25 films provenant de 7 pays francophones (Suisse, France, Belgique, Burkina Faso, Maroc, Tunisie et Canada) et le jury a récompensé "Bonne nuit" de Valéry ROSIER (Belgique/France). L'édition 2010 du festival a bénéficiée du soutien officiel de la Maison de la Francophonie avec la création d'un Prix Maison de la Francophonie.

La **caravane des cinémas d'Afrique** projette tous les 2 ans dans la petite salle du cinéma Jeanne Mourguet à Sainte-Foy-lès-Lyon une sélection de films et documentaires produits en Afrique. Cette manifestation suit le Fespaco (festival du cinéma de Ouagadougou). Ce festival mobilise aujourd'hui 11 autres salles dans la périphérie de Lyon.

La région Rhône-Alpes, berceau de l'image et du cinéma, pourrait inscrire plus particulièrement cet axe dans ses coopérations francophones afin de soutenir la production dans les pays du sud et favoriser la diffusion, notamment en Rhône-Alpes.

4.2.7. L'inscription de la Ville de Lyon dans le réseau des villes francophones

La Ville de Lyon est membre de l'**Association internationale des maires francophones** (AIMF) depuis 1981. En France 9 autres grandes villes participent à ce réseau : Paris, Le Havre, Lille, Marseille, Montreuil, Nancy, Nantes, Nice et Strasbourg. Ces 2 dernières sont membres associés.

L'AIMF est un des 4 opérateurs de la francophonie reconnu par l'OIF, en charge de la coopération décentralisée.

4.2.8. La création de l'Association internationale des régions francophones

L'Association internationale des régions francophones (AIRF) a été créée en 2002 sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes. Les Régions, de part leurs compétences et les moyens qu'elles consacrent à la coopération internationale, peuvent apporter un nouvel élan au développement de la francophonie. Cette implication a été souhaitée par l'OIF lors des sommets d'Hanoï en 1997, de Moncton en 1999 ou encore de Cotonou en 2001. Les missions et moyens des régions sont différents des états. Aussi, lors de l'appel de Bamako²⁵, rédigé en 2007, les régions membres de l'AIRF ont indiqué qu'elles souhaitaient porter leurs efforts en priorité sur les axes suivants :

- participation active à la constitution d'un espace francophone de la solidarité et du développement économique au service de leur territoire et de leur population,
- engagement fort en faveur de la formation des hommes, tout particulièrement celle des cadres politiques et techniques des régions avec notamment pour objectif de les sensibiliser à la nécessité de devenir des partenaires à l'écoute du monde économique,
- encouragement à la mise en place de nouvelles coopérations interrégionales bi ou multilatérales dans l'objectif du renforcement du lien régional francophone, de la mobilisation des acteurs de la société civile et de la création de réseaux de solidarité et de développement économique conjoints,
- contribution à l'installation d'une agence internationale du développement régional au service des projets de développement des régions, leur permettant notamment d'accéder et de bénéficier de financements internationaux pour leurs projets propres selon les priorités qui seront arrêtées par l'AIRF.

L'AIRF a pu recenser près de 900 collectivités régionales déconcentrées ou décentralisées issues de 65 pays. 139 Régions, issues de 26 pays, ont en 2010 adhéré à L'AIRF:

- 25 Régions issues d'Afrique du Nord (Liban, Maroc, Mauritanie, Tunisie),
- 72 Régions issues d'Afrique noire ou de l'Océan Indien (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Djibouti, Gabon, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Union des Comores),
- 3 Provinces asiatiques au Cambodge et au Vietnam,
- 2 Crés au Québec (Cré de la Lanaudière et Cré de la Vallée du Haut St Laurent),

²⁵ Voir annexe 2

- 18 Régions d'Europe issues de l'Albanie, Belgique (région de Wallonie), Bulgarie, Italie (région autonome Vallée d'Aoste), Roumanie,
- 17 Régions françaises (régions françaises non adhérentes : Auvergne, Bretagne, Centre, Corse, Lorraine, Normandie, Guyane, Martinique et Réunion).

L'Association internationale des régions francophones a obtenu, en 2007, le statut consultatif d'OING auprès de l'OIF et le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU. Elle s'affirme comme un acteur clé dans l'espace francophone et comme le plus grand réseau international piloté par la Région Rhône-Alpes

4.3. La coordination des initiatives

4.3.1. En Rhône-Alpes : rôle de RESACOOP et RESAGRI

Le Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOP)

Depuis 1994, RESACOOP conseille et accompagne les organisations de la Région Rhône-Alpes, engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationales avec les pays en développement et en transition économique. Créé à l'initiative de la Préfecture de région et du Conseil régional Rhône-Alpes, au lendemain de la reconnaissance légale de l'action internationale des collectivités territoriales, RESACOOP a pour objectif :

- l'amélioration quantitative et qualitative de la coopération internationale en région
- le renforcement des compétences de l'ensemble des acteurs rhônalpins, quel que soit leur statut.

RESACOOP conduit des actions d'information, d'appui conseil et de formation des acteurs. Il s'est aussi affirmé comme un espace de dialogue entre acteurs régionaux et un outil privilégié de la concertation et de la mise en cohérence des actions.

Aujourd'hui, RESACOOP est un Groupement d'intérêt public (GIP) et regroupe 14 membres de statuts très variés :

- L'Etat (SGAR);
- La Région Rhône-Alpes;
- 4 collectivités locales : Grand Lyon, Grenoble, Roman, Chambéry ;
- Des ONG: Handicap international, Agronomes et Vétérinaires sans frontière, ADOS, Humacoop;
- Des centres de formation et université : Université Pierre Mendès France, Bioforce, CIEDEL ;
- Des établissements publics : les Hospices civils de Lyon.

Le GIP RESACOOP dispose d'un budget de 400 000 € financé à 90 % par des fonds publics (1/3 Etat + 2/3 RRA). L'équipe de 6 personnes est mise à disposition par le CIEDEL.

Le Réseau de compétences agricoles à l'international en Rhône-Alpes (RESAGRI)

Les organisations agricoles de Rhône-Alpes (Chambre d'agriculture, groupe AFDI, Union des coopératives d'élevage, lycées agricoles, ...) sont engagées depuis de nombreuses années dans des actions de coopération internationale.

Un réseau de compétences agricoles à l'international en Rhône-Alpes a ainsi été constitué à partir de 2003 afin de :

• favoriser les échanges entre experts de Rhône-Alpes qui interviennent à l'international,

- former ces experts pour améliorer leurs interventions : apporter de la méthode / préparation / compte-rendu / évaluation personnelle,
- développer de nouvelles activités dans les OPA et les Chambres d'agriculture en particulier,
- les faire intervenir ensemble ou au moins se concerter,
- se démarquer des bureaux d'étude en apportant une expertise fondée sur des connaissances techniques, et des compétences spécifiques issues d'organisations professionnelles agricoles.

RESAGRI a permis de constituer un réseau de 35 experts qui peuvent intervenir dans différents domaines: les productions végétales et animales (élevage bovin), la comptabilité et la gestion, la recherche et développement, la formation et l'enseignement, la gestion des ressources humaines, la transformation agroalimentaire (qualité du lait, qualité des fromages), l'analyse de filière, le développement rural et le développement durable.

Ces réseaux favorisent les échanges, permettent une professionnalisation des acteurs et contribuent à une meilleure coordination des actions de coopération et de solidarité internationale. Leur action doit être poursuivie plus avant afin de renforcer les dynamiques de coopération en Rhône-Alpes et rapprocher le monde des ONG, des collectivités locales et de l'entreprise.

4.3.2. En France : rôle de Cités Unies France

Cités Unies France compte 500 adhérents et anime un réseau de 3 000 collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée. Depuis 30 ans Cités Unies France a été de tous les combats et de toutes les avancées en matière de coopération décentralisée. L'association a pu faire évoluer les pratiques et inspirer l'évolution législative. Cités Unies France anime des groupes pays et des groupes thématiques pour favoriser le partage d'expériences.

4.3.3. Au niveau Européen : appréhender le rôle de l'Eurorégion et des 4 moteurs

Dans son rapport sur « Les coopérations européennes de Rhône-Alpes : pour une stratégie ciblée », le CESER avait souligné la nécessité de mieux connaître les lieux et les modes d'actions de chacun des partenaires européens de Rhône-Alpes pour mieux organiser leur action globale et promouvoir une coopération décentralisée plus efficace.

Il avait par ailleurs mis en évidence l'initiative conduite et co-construite par la Région et les départements de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche, pour une coopération décentralisée pointée sur 5 régions du Sénégal déjà conventionnées, sous la coordination du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4.3.4. Au niveau international : rôle de l'AIMF et de l'AIRF

L'AIMF, opérateur historique de la francophonie décentralisée pour l'OIF, et l'AIRF ont notamment pour objet de promouvoir et coordonner les initiatives de coopération conduites par les grandes villes et les régions.

L'AIMF offre aux élus et aux cadres de l'administration un cercle d'échange autour des pratiques de gestion territoriale. Elle favorise ainsi les transferts de savoirs et savoir-faire, le renforcement de l'expertise francophone et le développement d'une solidarité concrète entre ses membres. L'AIMF développe notamment son appui autour de deux axes : la décentralisation et la gouvernance locale, le développement socio-économique durable.

L'AIRF a notamment pour but d'établir entre les collectivités, territoires et communautés régionales francophones des coopérations, des échanges d'information et d'expériences touchant à leurs domaines d'activité. Elle conduit actuellement 4 groupes de travail : co-développement et partenariat, développement personnel et humain, développement culturel, financement du crédit à l'agriculture et du développement durable.

L'AIMF et l'AIRF permettent un échange d'informations et un partage d'expériences à une échelle internationale entre territoires francophones.

5. Synthèse et questionnement : la francophonie est-elle un vecteur dynamique de développement à l'international pour la Région Rhône-Alpes ?

La francophonie s'est construite sur la base de valeurs partagées. Ces valeurs sont celles de la Liberté, de la Solidarité, de la Démocratie et des Droits de l'Homme promulguées par la Révolution française auxquelles se sont ajoutées les valeurs de Diversité et de Dialogue des cultures chères à Léopold Sédar SENGHOR et depuis quelques années du Développement durable.

Au sein de la communauté francophone coexistent quatre grands types de situation géolinguistique :

- les pays et régions ayant le français comme langue maternelle (Europe et Canada francophones);
- les pays créolophones, où le français est langue officielle ou langue d'usage, plus ou moins familière à l'ensemble de la population, qui a le créole comme langue maternelle (Antilles, Haïti, Guyane, Réunion, Maurice, Seychelles);
- les pays où le français est langue de communication usuelle pour une fraction de la population et souvent langue officielle (il s'agit de pays qui furent colonies ou protectorats français : Afrique noire, Madagascar, Maghreb, Liban, îles du Pacifique) ;
- enfin, les îlots francophones, où le français, utilisé par des groupes limités ou dans des situations précises, se maintient cependant avec plus ou moins de vitalité (Moyen-Orient, Europe orientale, péninsule indochinoise...).

L'espace francophone apparaît ainsi comme un espace de dialogue interculturel sans équivalent. La francophonie a de ce fait un rôle important à jouer, aux côtés des autres aires linguistiques, pour préserver les richesses d'un monde pluriel et contribuer à la construction d'une mondialisation plus responsable.

La dynamique francophone est aujourd'hui portée par les Etats, toujours plus nombreux à adhérer à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les ONG, les collectivités locales mais aussi plus largement par l'ensemble des acteurs de la société civile et le monde économique. La langue française ne demeurera attractive pour le plus grand nombre que si elle offre un accès facilité vers les études et l'emploi. Les entreprises travaillant totalement ou partiellement en langue française contribuent au rayonnement de la francophonie. Les organisations syndicales, attachées à la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (dont les droits syndicaux) ont bâti d'importants réseaux internationaux (notamment entre syndicats francophones) et sont engagés dans de nombreuses actions de coopération. La défense de la langue française et du multilinguisme au travail mobilise aussi fortement les partenaires sociaux.

La Région Rhône-Alpes apparaît comme étant résolument engagée dans la consolidation de la francophonie. L'engagement des acteurs rhônalpins dans la dynamique francophone a des origines et répond à des objectifs divers. Les alliances françaises concourent à l'accueil des étudiants et travailleurs étrangers. Les établissements d'enseignement supérieur de Rhône-Alpes s'inscrivent dans une dynamique internationale d'échanges et de coopération, notamment au sein de l'AUF. Un institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation a vu le jour en Rhône-Alpes. Il contribue à la conduite de recherche et la mise en place d'un enseignement sur la francophonie dans le monde. Les échanges culturels

avec les pays francophone mobilisent de nombreux acteurs en Rhône-Alpes. La Ville de Lyon, fortement engagée à l'international, est membre depuis 1981 de l'Association internationale des mairies francophones.

Le Conseil régional a ainsi décliné en Rhône-Alpes une politique en faveur de la francophonie. Il soutient l'IFRAMOND, célèbre la journée de la francophonie et accompagne un ensemble d'initiatives culturelles. La Région Rhône-Alpes a aussi et surtout été à l'origine de la création en 2002 de l'Association internationale des Régions francophones qui s'affirme aujourd'hui comme le plus grand réseau international piloté et financé en partie par la Région.

La francophonie sera un vecteur dynamique de développement à l'international pour la région Rhône-Alpes pour autant que l'on se saisisse d'un certain nombre de questions :

1/ Comment peut-on favoriser la mise en réseau des acteurs pour renforcer les dynamiques de coopération ?

Les collectivités locales et les acteurs issus de la société civile mobilisent des moyens aujourd'hui équivalents voire supérieurs à ceux des Etats. Il apparaît ainsi essentiel de favoriser leur mise en réseau pour permettre un échange d'expériences et mieux coordonner les actions. Il conviendrait même, dès que possible, de fédérer les initiatives pour « chasser en meute » et améliorer, ainsi, les chances de succès.

L'échelle régionale apparaît comme une échelle pertinente pour accompagner et coordonner les initiatives locales. En effet le niveau régional permet de mobiliser un réseau important d'acteurs et de savoir-faire. Il permet de renforcer les actions de coopération en impulsant, dans une même région partenaire, un ensemble d'actions répondant aux champs d'intervention prioritaires définis.

Exemple de la coopération initiée par le Conseil général du Rhône

Lionel LASSAGNE, conseiller général du Rhône, souligne les différentes phases d'engagement de sa collectivité qui a conduit, depuis 2008, à la mise en place d'une réelle coopération de territoire à territoire entre le Département du Rhône et le Judet de Timis en Roumanie. Le Conseil général du Rhône a dans un premier temps soutenu l'initiative d'une association en faveur des jeunes orphelins de Roumanie. La collectivité a progressivement pris le relais de l'association et développé un partenariat avec le Judet de Timis en Roumanie pour créer un orphelinat. A partir de 2008, il a souhaité que cette action de coopération s'ouvre à d'autres champs permettant notamment de promouvoir les liens entre les acteurs locaux du Rhône et du Judet de Timis. La collectivité apporte alors des financements mais permet, aussi et surtout, de mobiliser les forces vives du territoire et d'accompagner leur ouverture à l'international. Le département a ainsi mobilisé « ce qu'il a de meilleur » : la Maison de la Danse, l'institut Lumière, la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et de l'industrie et l'IFRAMOND, engageant des coopérations sur les plans culturel et économique, et veillant à renforcer, au travers de ses actions, la dynamique francophone. Lionel LASSAGNE souhaite qu'à terme le rôle de la puissance publique diminue et que les relations entre les acteurs de part et d'autre perdurent et se renforcent.

Les réseaux existants jouent également un rôle essentiel et se doivent d'être renforcés. Considérant les enjeux liés au développement des métiers et de la formation professionnelle, il semblerait pertinent d'impulser une mise en réseau des acteurs intervenant dans ce champ en Rhône-Alpes. Plus globalement, l'une des questions qui se pose à nous est notamment de voir de quelle façon ces réseaux peuvent contribuer à rapprocher le monde de l'Entreprise avec celui des ONG et des collectivités locales ?

Les acteurs régionaux ne peuvent efficacement s'engager sur tous les fronts. Le niveau régional doit permettre de conduire des actions de coopérations vers certains pays stratégiques en priorité. Des choix doivent être opérés notamment en fonction de données économiques et de l'engagement des acteurs de Rhône-Alpes. On peut relever l'absence de projets de coopérations entre les collectivités locales de Rhône-Alpes avec des collectivités d'autres pays francophones pourtant stratégiques :

- pays de l'Afrique Centrale (République démocratique du Congo, Gabon, Cameroun, Tchad...),
- pays de l'Asie du Sud Est (Cambodge).

Des complémentarités d'interventions, aussi bien économiques que sociales, doivent aussi être recherchées avec nos partenaires européens et notamment les 4 Moteurs et l'Eurorégion Alpes Méditerranée. L'opportunité de l'Exposition universelle de Shanghai aurait pu être un exemple pour associer ces autres Régions européennes et faire valoir conjointement nos atouts.

2/ Comment partager en Rhône-Alpes les enjeux liés à la mondialisation?

Les collectivités et les acteurs issus de la société civile ne se sont bien souvent pas vraiment saisis de la dimension stratégique que peuvent revêtir leurs actions de coopération et de l'importance de la francophonie. Ces différents acteurs portent même bien souvent un regard rétrograde sur la francophonie, la reliant exclusivement au fait colonial et ignorant les valeurs et les combats qu'elle porte aujourd'hui.

Il apparaît important de restituer l'action de chacun dans un contexte plus global, de partager un certain nombre d'enjeux stratégiques et notamment les enjeux liés à la francophonie.

3/ Comment promouvoir un nouveau modèle de coopération francophone?

Les collectivités locales peuvent s'affirmer comme le vecteur d'une approche plus transversale et innovante. En relation étroite avec les différents acteurs de la société civile, elles peuvent **impulser des dynamiques d'innovation et faire preuve de réactivité**. L'élu local joue alors un rôle d'animateur, d'ensemblier:

- Il mobilise les compétences sur son territoire et notamment les compétences issues de la société civile ;
- Il inscrit l'action de coopération décentralisée dans une perspective stratégique plus globale considérant l'intérêt de sa collectivité en cohérence avec les enjeux nationaux et internationaux :
- Il mobilise les bailleurs de fonds tels que l'Agence française de développement (AFD) ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Une telle approche transversale conduit notamment à **rapprocher l'économique**, **le social et le solidaire** ce qui apparaît comme un enjeu prioritaire pour la pérennité et le développement de la francophonie dans son ensemble.

Les acteurs engagés à l'international doivent aussi chercher à **promouvoir une logique de partenariat au-delà de la solidarité** et changer quelque peu de posture en cherchant à décliner les principaux champs d'intervention dans le cadre d'une coopération sud/nord, sud/sud ou nord/nord.

Le développement qualitatif et quantitatif du volontariat de solidarité internationale et du volontariat d'échanges et de compétences apparaît comme un ressort majeur de l'action de développement. Le volontariat prend appui sur l'engagement citoyen, permet de mobiliser un ensemble de compétences au service du développement. Il contribue à l'acquisition d'important savoir être et savoir faire ainsi qu'à une plus grande ouverture sur le monde. Les acteurs engagés dans des actions de coopération en France peuvent depuis

quelques mois bénéficier eux aussi de la venue de volontaires issus de territoires partenaires. L'accueil de volontaires francophones dans nos organisations apparaît comme un vecteur pertinent pour évoluer vers une logique de partenariat et de co-développement.

Exemple de la coopération initiée par le Grand Lyon

Le Grand Lyon a réuni l'ensemble des représentants de ses villes partenaires, les 8 et 9 avril 2010, pour tenir les 1ères rencontres internationales du développement économique.

Ces rencontres, très opérationnelles, ont permis de présenter les secteurs économiques clés des villes partenaires du Grand Lyon devant un ensemble d'acteurs rhônalpins. Chaque ville partenaire était invitée à mobiliser une délégation d'entreprises et des rencontres on pu être organisées l'après-midi pour favoriser les partenariats d'affaires. Une convention de partenariat a notamment été signée à cette occasion entre le MEDEF de Lyon et la Confédération générale des entreprises du Maroc.

Le Grand Lyon souhaite à l'avenir mobiliser un groupe d'entreprises de son périmètre afin de mieux les associer lors des rencontres avec les villes partenaires. Une Charte passée avec ce collectif d'entreprises doit permettre de définir un certain nombre d'engagements réciproques.

4/ Comment permettre à l'AIRF de porter plus avant la voix des régions francophones ?

L'AIRF apparaît aujourd'hui comme un acteur clé en Rhône-Alpes et plus largement au sein des institutions francophones.

Une institution des Régions a un rôle particulier à jouer aux cotés de l'OIF et l'AIMF. En effet, le niveau régional permet d'associer des pôles urbains et des territoires ruraux dans une perspective d'aménagement durable du territoire. Il permet de promouvoir une meilleure coordination des initiatives de coopération et de véhiculer un nouveau modèle de coopération francophone. Il a aussi un rôle clé à jouer dans l'accompagnement du processus de décentralisation et le renforcement de la démocratie participative. Il peut notamment contribuer à affirmer le rôle de la société civile organisée.

L'AIRF se positionne aujourd'hui comme le plus grand réseau international piloté par la Région Rhône-Alpes. La Région doit continuer à exercer un leadership dans ce mouvement, mais elle ne doit pas le porter seule. La part du financement de l'AIRF apporté par la Région Rhône-Alpes atteignait encore en 2010 près de 54 %.

5/ Comment partager l'engagement francophone avec les rhônalpins?

Un sondage national sur les français et la francophonie, réalisé le 23 mars 2010 par l'Institut Isama pour le Service d'information du Gouvernement auprès de 1 006 personnes âgées de 18 ans et plus, souligne l'intérêt des français pour la francophonie mais leur faible connaissance des initiatives conduites en faveur de celle-ci. Il est très probable que le constat soit assez semblable en Rhône-Alpes même si notre région, étant frontalière avec d'autres régions francophones et s'avérant très engagée à l'international, bénéficie d'un important brassage.

91 % des français interrogés se sentent francophones avec un sentiment de solidarité marqué pour les pays francophones (55 %). 90 % des français estiment en effet que la francophonie devrait être davantage défendue. Par des actions tant dans le domaine des échanges universitaires internationaux que dans la promotion des valeurs de la francophonie et de la langue française.

Bien que 55 % des français estiment que le français soit une langue internationale, ils sont 71 % à estimer que l'anglais est la langue internationale incontournable, notamment parmi les jeunes (82 %). Outre la langue française, d'autres thèmes fédérateurs constituent l'identité francophone : les français sont en effet 70 % à considérer la culture française (histoire, littérature, gastronomie, que la francophonie porte en elle etc.) et les valeurs de démocratie, de paix et de droits de l'Homme (47 %) comme constitutifs de la francophonie.

Paradoxe cependant, un quart seulement des français a entendu parler de l'OIF. Ils ne sont que 13 % à connaître une ou des associations francophones. De manière générale, les événements liés à la francophonie sont peu connus des français. À titre d'exemple, ils sont 69 % à ne pas connaître le Sommet de la Francophonie, 78 % la Fête de la Francophonie et 81 % les Jeux de la Francophonie.

Ces résultats démontrent l'importance de mieux faire connaître les initiatives des acteurs rhônalpins et plus largement des acteurs internationaux engagés en faveur de la francophonie et de cultiver ce sentiment d'appartenance.

Préconisations

1) Identifier, consolider, coordonner les coopérations internationales (francophones) en Rhône-Alpes et capitaliser

- S'appuyer sur et renforcer les structures existantes : RESACOOP, RESAGRI, en favorisant l'adhésion des collectivités territoriales à ces réseaux et en renforçant les coopérations avec d'autres structures dont ERAI, les chambres consulaires, ...,
 - Une représentation extérieure du CESER dans le **Comité de développement de RESACOOP**, instance de réflexions et de propositions à son Conseil d'administration, serait de nature à favoriser ces coopérations.
- Recenser plus largement les actions des collectivités locales mais aussi les actions de coopération des autres acteurs, identifier les compétences des acteurs engagés à l'international.
- Analyser : repérer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces.
- Valoriser l'intérêt de coordonner les actions des acteurs de Rhône-Alpes engagés sur un même pays ou territoire.
- Promouvoir au sein d'ERAI, bras armé de la région pour les coopérations économiques, une dimension francophone.

2) Initier en Rhône-Alpes un réseau des acteurs de la formation engagés à l'international

- Un tel réseau devrait regrouper les établissements d'enseignement supérieur de Rhône-Alpes ainsi que les acteurs de la formation professionnelle aussi bien continue que par l'apprentissage.
- Il aurait pour but de développer :
 - des filières de formations internationales à même de renforcer l'attractivité des établissements de Rhône-Alpes ;
 - . des filières décentralisées de formation en langue française dans les régions partenaires de Rhône-Alpes ;
 - . les formations professionnelles et promouvoir l'alternance et l'apprentissage.
- Cette dynamique pourrait être impulsée par l'IFRAMOND en lien avec RESACOOP et le CIEDEL.

3) Partager avec les acteurs rhônalpins les enjeux liés à la mondialisation et à la francophonie

 Inciter les collectivités rhônalpines conduisant des actions de coopération décentralisées, à participer aux universités d'été de la Francophonie. Ces universités d'été offrent un temps de formation et d'échanges avec des élus ou agents publics locaux issus de nombreux pays francophones autour des enjeux liés à la décentralisation et la coopération décentralisée et peuvent aussi intéresser des collectivités françaises. Relayer les débats qui se tiennent dans les grands forums mondiaux et au sein des instances francophones en direction des acteurs régionaux en utilisant les moyens de communication locaux tels que FR3 Rhône-Alpes, la Radio catholique de Fourvière (RCF) ou TV8 Mont Blanc notamment.

4) Construire un nouveau modèle de coopération francophone qui rapproche l'économique, le social, et le solidaire.

Les coopérations francophones ne peuvent pas se limiter au seul champ Culturel. Elles doivent en tirer parti pour promouvoir à l'avenir un nouveau modèle de coopération.

- Les actions de coopération contribuent largement à la promotion des valeurs de la francophonie à savoir : la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité.
 Les acteurs rhônalpins peuvent notamment s'engager plus avant dans :
 - . les processus de décentralisation, de développement de la démocratie participative et le renforcement des réseaux syndicaux,
 - . le développement des formations supérieures décentralisées en langue française et de formations aux métiers notamment via l'apprentissage,
 - . un soutien à la production et à la diffusion cinématographique : une réflexion pourrait être conduite avec le cluster « Imaginove » dans cette perspective,
 - . l'ouverture du marché rhônalpin à des entreprises issues de régions partenaires de Rhône-Alpes.

Les acteurs rhônalpins engagés dans des actions de coopération internationale doivent privilégier une relation partenariale et afficher une volonté explicite de réciprocité.

Les acteurs rhônalpins peuvent notamment attendre en retour :

- . une meilleure intégration des populations migrantes,
- . une plus grande ouverture sur le monde (notamment pour les jeunes), un partage des initiatives les plus innovantes,
- . une ouverture facilitée des entreprises à l'international et notamment pour les primo exportateurs.
- Les collectivités locales, ayant engagé des actions de coopération internationale, doivent en priorité élargir l'éventail de leurs actions de coopération conduites sur un même territoire dans une logique de développement durable en mobilisant les différentes compétences présentes en Rhône-Alpes.
- L'affirmation d'une concertation quadrilogue (Etat, collectivités locales, société civile organisée, bailleurs de fonds) telle que promue par l'AIMF présente un intérêt particulier pour concevoir et mettre en œuvre dans le cadre d'une bonne gouvernance, les actions de coopération.
 - Ce nouveau modèle de développement pourrait être promu au travers d'une Charte (un label) qui permette d'affirmer l'enjeu francophone (et les valeurs de la francophonie) et d'un développement durable assis sur 4 piliers : l'économique, le social, l'environnemental, la gouvernance en prenant son assise sur le renforcement de la démocratie locale et de la société civile organisée.

5) Promouvoir le volontariat de solidarité internationale et le volontariat d'échanges et de compétences en Rhône-Alpes et au sein des Régions francophones

- Favoriser une reconnaissance de l'expérience acquise à l'issue de missions de volontariat notamment par les acteurs économiques.
- Favoriser la venue de volontaires issus des régions partenaires de Rhône-Alpes dans nos collectivités, associations et organisations professionnelles.
- L'AIRF pourrait porter ou relayer le programme «jeunes volontaires francophones» promu par l'OIF.

6) Permettre à l'AIRF de porter la voix des Régions francophones

- L'AIRF aurait grand intérêt à poursuivre la mobilisation d'un noyau dur (en particulier sur le plan financier) :
 - . par l'adhésion de l'ensemble des Régions françaises y compris les DOM,
 - . de Régions francophones des pays du nord (Wallonie, Québec, Val d'Aoste et Suisse romande).
- Elle pourrait promouvoir un modèle de coopération francophone qui rapproche l'économique, le social et le solidaire en s'appuyant sur l'expérience de la Région Rhône-Alpes notamment.
- Elle pourrait favoriser la mise en place de structures de coordination des actions de coopération à l'échelle régionale.
- L'AIRF doit continuer à œuvrer pour l'obtention d'un visa francophone pour donner la libre circulation aux étudiants comme au monde économique des Etats et Régions membres de la Francophonie.
- L'AIRF doit pouvoir mobiliser des moyens d'appui et de conseil pour aider les Régions membres en voie de développement :
 - . mise en place d'un fonds de coopérations multilatérales permettant de mutualiser les projets et les programmes selon une approche triangulaire (1 Région du Nord + 2 Régions du Sud),
 - organisation de sessions de concertation thématiques dans les domaines prioritaires pour le développement des territoires: l'eau, l'énergie, l'agroalimentaire, la santé, le changement climatique ... La Région Rhône-Alpes a de nombreux atouts/expériences à faire valoir dans ces différents domaines.

7) Promouvoir la francophonie auprès des rhônalpins

- Se saisir du potentiel lié au départ des jeunes rhônalpins (étudiants ou apprentis) :
 - . Sous la coordination de la Région, mettre en place une préparation lors du départ des étudiants pour en faire des « ambassadeurs de la Francophonie » et par ricochet, de la région,
 - . Demander aux jeunes bénéficiant de bourses de réaliser un reportage sur un sujet de leur choix sur le thème de l'échange interculturel ou des dynamiques de développement et de coopération pour susciter une curiosité et, en retour, capter plus d'information, avec une consolidation par la région.
- Construire un plan de communication permettant de valoriser la francophonie, vecteur d'un nouveau modèle de coopération promu par les régions francophones

. Fêter la Francophonie en Rhône-Alpes :

La fête de la Francophonie devrait comporter non seulement des initiatives culturelles mais aussi donner une plus grande visibilité aux dynamiques de coopération entre territoires francophones et aux acteurs rhônalpins qui contribuent à la promotion de la francophonie. Les mairies devraient être incitées à présenter le drapeau de la Francophonie lors de cette fête,

L'initiative du Grand Lyon « Mon voisin est francophone » pourrait être étendue sur l'ensemble de la région,

- . Donner plus de visibilité aux discours sur la francophonie porté par les élites en Rhône-Alpes,
- . Etc.
- Se saisir du potentiel lié à l'organisation des Jeux olympiques de la Francophonie à Nice en 2013 et relier cet événement avec la perspective de la tenue des Jeux olympiques à Annecy
 - . Participation de jeunes rhônalpins lors des jeux, avec un relais assuré par les médias : presse écrite, radios et télévision (FR3-TV8 Mont Blanc) dans le cadre de la mise en place du plan de communication,
 - . Envisager une caravane des 10 mots partant du Liban (pays ayant accueilli les Jeux de la Francophonie en 2009), passant à Nice et se rendant à Annecy puis à Genève et dans le Val d'Aoste. Cette caravane pourrait permettre de recueillir le sens que les jeunes donnent aux valeurs de l'olympisme et de la francophonie.

8) Améliorer en Rhône-Alpes l'accueil des étudiants étrangers

- Préciser le rôle des Maisons de l'international et des Alliances françaises de Lyon et Grenoble dans ce sens,
- Encourager la fusion des 2 Alliances françaises de Grenoble et de Lyon.

9) Soutenir le développement du réseau international des Conseils économiques et sociaux

- Une passerelle étroite devrait être nouée entre l'UCESIF²⁶ et l'AICESIS²⁷ pour renforcer leurs démarches réciproques et mutualiser leurs moyens.
- Considérant l'importance des coopérations décentralisées et le rôle de catalyseur, de coordination que peuvent apporter les régions, il semble pertinent de mieux relayer les avis et contributions des CESER²⁸ portant sur ces projets, auprès des réseaux internationaux de conseils économiques et sociaux. Par la création d'un pôle spécifique francophone, l'ACESERF²⁹ pourrait devenir leur porte parole auprès des instances internationales de conseils économiques et sociaux, via le CESE³⁰.
- Le rôle de la société civile organisée mérite d'être promu auprès de l'OIF car ses assemblées peuvent apporter un éclairage pertinent notamment sur les enjeux de développement économique, sociaux et environnementaux dans une perspective de développement durable.

²⁶ Union des conseils économiques et sociaux francophones

²⁷ Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires

²⁸ Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux

²⁹ Association des Conseils économiques, sociaux et environnementaux de France

³⁰ Conseil économique, social et environnemental national en France

Conclusion

La francophonie apparaît comme plurielle et peut être un vecteur dynamique de développement à l'international pour la Région Rhône-Alpes. Mais pour ce faire, elle doit se tourner résolument vers le XXIème siècle et reconquérir le cœur des élites françaises.

La francophonie porte haut et fort les valeurs de la Liberté, de la Solidarité, de la Démocratie et des Droits de l'Homme, auxquelles se sont ajoutées les valeurs de Diversité et de Dialogue des cultures chères aux 4 pères fondateurs (Léopold Sédar SENGHOR, Habib BOURGUIBA, Hamani DIORI, Norodom SIHANOUK) et plus récemment de Développement durable. Elle incarne aujourd'hui la défense de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation qui promeut dangereusement l'uniformisation et une culture dominante. Ces valeurs universelles sont partagées par un ensemble de peuples issus des 5 continents et la francophonie réunit ainsi toujours plus d'acteurs : Etat, villes, universités, ... et, depuis quelques années, Régions, Conseils économiques et sociaux, Syndicats de salariés et d'employeurs. Les grands espaces de coopération géoculturelle ont un rôle majeur à jouer dans le contexte de mondialisation multipolaire et de montée du risque de conflits. Ils peuvent contribuer à la construction de la dimension politique, économique et sociale de la mondialisation.

Les collectivités locales et les conseils économiques et sociaux nationaux ou régionaux ou leurs équivalences doivent pouvoir faire entendre leur voix auprès des organisations internationales. Les instances francophones offrent dans ce cadre un premier cercle de concertation particulièrement pertinent car ancré sur les 5 continents et construit autour de valeurs communes.

Si les coopérations internationales s'affirment en premier lieu comme une compétence régalienne, le mouvement impulsé par les collectivités locales peut apporter un nouveau souffle à la francophonie. Les Régions, en contribuant au renforcement de la démocratie locale et de la société civile organisée, peuvent promouvoir un nouveau modèle de coopération, plus partenarial, réactif et innovant. L'apport de la société civile organisée contribue notamment à rapprocher l'économique, le social et l'humanitaire. Enfin, le niveau régional, est un niveau pertinent pour mieux coordonner les nombreuses initiatives portées par les acteurs locaux.

L'ensemble des décideurs régionaux, avec les acteurs associatifs et socio professionnels, ont depuis 1981, permis à la Région Rhône-Alpes d'être fortement engagée à l'international. Cette ouverture s'est construite autour de 3 grands cercles : les territoires frontaliers, l'Europe et l'international. La francophonie peut permettre de tisser un fil rouge entre ces différents cercles en promouvant des coopérations nord/nord/sud et nord/sud/sud, en s'affirmant comme un espace de dialogue et d'expérimentation. La Région Rhône-Alpes dispose d'atouts importants pour impulser une dynamique à l'échelle des régions francophones :

- Avec l'AIRF, la Région est aujourd'hui à la tête d'un réseau de coopération multilatérale qui peut s'avérer très dynamique.
- L'IFRAMOND et la Chaire Senghor de Lyon (à la tête du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie) confortent la place de la Région dans les domaines de la recherche et de l'action en Francophonie.
- La Région peut s'appuyer sur un réseau important d'acteurs engagés à l'international (ONG, syndicats, organisations professionnelles, ...) et valoriser ses pôles d'excellence dans les domaines prioritaires pour le développement des populations francophones (l'eau, l'énergie, l'agriculture, l'agroalimentaire, la santé, le changement climatique).

Les collectivités locales doivent notamment se mobiliser pour que les dynamiques de coopération contribuent encore plus largement au développement des territoires.

Annexe 1 Les pays et gouvernements membres de l'OIF	II
Annexe 2 AIRF Appel de Bamako	III
Annexe 3 Liste des 139 collectivités adhérentes de l'AIRF	IV
Annexe 4 Appel de Lyon	VII
Annexe 5 Les réseaux syndicaux internationaux	Χ
Annexe 6 Les organisations internationales de conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires	ΧI
Annexe 7 Discours du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, mon Boutros Boutros-Ghali, et l'ouverture du Forum de la société civile Genève, le 15 juillet 200	
Annexe 8 Les grandes écoles et université de Rhône-Alpes partenaires de l'Agence universitaire de Francophonie (AUF)	e la XIII
Annexe 9 Principaux pays clients et fournisseurs de Rhône-Alpes, les implantations d'ERAI	XIV

Les pays et gouvernements membres de l'OIF



L'Organisation internationale de la Francophonie est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes.

Elle rassemble 56 États et gouvernements membres et 14 observateurs totalisant une population de 870 millions. On recense 200 millions de locuteurs de français dans le monde.



AIRF Appel de Bamako



APPEL DE BAMAKO 9 février 2007

Les régions francophones présentes à Bamako à l'occasion des 3èmes rencontres internationales des régions francophones, organisées par l'AIRF et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales du Mali (HCCT) sur le thème Entreprendre en francophonie, ont pris acte des recommandations du Secrétaire général de la Francophonie lors du colloque du 3 novembre consacré aux Collectivités locales, actrices d'une nouvelle solidarité francophone, concernant l'importance de la coopération décentralisée francophone et le rôle des collectivités locales pour le développement d'une francophonie de la proximité et du dialogue :

- se félicitent que cette dimension soit par ailleurs inscrite au titre des priorités du Cadre Stratégique Décennal adopté par l'OIF en 2004
- précisent que les missions et les moyens des régions sont différents de ceux des états dont elles n'entendent être ni un substitut ni une alternative mais un acteur d'accompagnement dans l'action.

Les régions francophones s'engagent à s'inspirer des recommandations suivantes dont les thèmes ont été débattus à Bamako pour éclairer leurs programmes de coopération.

En rappelant qu'il n y aura pas de progrès humain sans développement, ni de développement sans une activité économique soutenue, les régions sont conscientes qu'elles forment le socle territorial dans lequel le développement prend racine et qu'elles ont pour devoir de le fertiliser.

Dans cet esprit, elles feront porter leurs efforts sur les axes suivants :

- participation active à la constitution d'un espace francophone de la solidarité et du développement économique au service de leur territoire et de leur population.
- engagement fort en faveur de la formation des hommes, tout particulièrement celle des cadres politiques et techniques des régions avec notamment pour objectif de les sensibiliser à la nécessité de devenir des partenaires à l'écoute du monde économique.
- encouragement à la mise en place de nouvelles coopérations interrégionales bi ou multilatérales dans l'objectif du renforcement du lien régional francophone, de la mobilisation des acteurs de la société civile et de la création de réseaux de solidarité et de développement économique conjoints.
- contribution à *l'installation d'une agence internationale du développement régional* au service des projets de développement des régions, leur permettant notamment d'accéder et de bénéficier de financements internationaux pour leurs projets propres selon les priorités qui seront arrêtées par l'AIRF.

Liste des 139 collectivités adhérentes de l'AIRF

AFRIQUE DU NORD et PROCHE ORIENT

LIBAN

- Région de la BEKAA
- Région du LIBAN-NORD

MAROC

- Région de CHAOUIA OUARDIGHA
- Région de FES BOULEMANE
- Région de GHARB CHRARDA BENI HSSEN
- Région de GRAND CASABLANCA
- Région de LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA EL HAMRA
- Région de MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ
- Région de MEKNES TAFILALET
- Région de l'ORIENTAL
- Région de OUED EDDAHAB LAGOUIRA
- Région de RABAT SALE ZEMMOUR ZAER
- Région de SOUSS MASSA DRAA
- Région de TADLA AZILAL
- Région de TANGER TETOUAN

MAURITANIE

- Région de DAKHLET NOUADHIBOU
- Région de GORGOL
- Région de l'INCHIRI

TUNISIE

- Gouvernorat de BEJA
- Gouvernorat de GAFSA
- Gouvernorat de MEDENINE
- Gouvernorat de MONASTIR
- Gouvernorat de SFAX
- Gouvernorat de SOUSSE
- Gouvernorat de TUNIS

AFRIQUE - MADAGASCAR et OCEAN INDIEN

BENIN

GI-MONO

BURKINA-FASO

- Région BOUCLE DU MOUHOUN
- Région CASCADES
- Région CENTRE
- Région CENTRE EST
- Région CENTRE NORD
- Région CENTRE OUEST
- Région CENTRE SUD
- Région EST
- Région HAUTS BASSINS
- Région NORD
- Région PLATEAU CENTRAL
- Région SAHEL
- Région SUD-OUEST

CAMEROUN

Province NORD-OUEST

CAP VERT

- Région RIBEIRA GRANDE DE SANTIAGO
- Région SANTA CATARINA DO FOGO

DJIBOUTI

- Région de DIKHIL
- Région de TADJOURAH

GABON

Conseil départemental de la Passa

MADAGASCAR

- Région ANALAMANGA
- Région MENABE

MALI

- Région de GAO
- Région de KAYES
- Région de KIDAL
- Région de KOULIKORO
- Région de MOPTI
- Région de SEGOU
- Région de SIKASSO
- Région de TOMBOUCTOU

NIGER

- Région de AGADEZ
- Région de DIFFA
- Région de DOSSO
- Région de MARADI
- Région de NIAMEY
- Région de TAHAOUA
- Région de TILLABERY
- Région de ZINDER

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

- Province du BANDUNDU
- Province du BAS-CONGO
- Province de EQUATEUR
- Province du KASAI OCCIDENTAL
- Province du KASAI ORIENTAL
- Province du KATANGA
- Province de KINSHASA
- Province de MANIEMA
- Province de NORD-KIVU
- Province de ORIENTAL
- Province de SUD-KIVU

REPUBLIQUE DU CONGO

- Région de la BOUENZA
- Région de la CUVETTE CENTRALE
- Région de la CUVETTE OUEST
- Région du KOUILOU
- Région de la LEKOUMOU
- Région de LIKOUALA
- Région du NIARI
- Région les PLATEAUX
- Région le POOL
- Région de SANGHA

SENEGAL

- Région de DAKAR
- Région de DIOURBEL
- Région de FATICK
- Région de KAOLACK
- Région de KOLDARégion de LOUGA
- Région de MATAM
- Région de SAINT-LOUIS
- Région du SEDHIOU
- Région de TAMBACOUNDA
- Région de THIES
- Région de ZIGUINCHOR

UNION DES COMORES

- Ile autonome d'ANJOUAN
- Ile autonome de MWALI
- Ile autonome de NIGZIDJA

AMERIQUES

QUEBEC

- Cré de la LANAUDIERE
- Cré de la VALLEE-DU-HAUT-ST-LAURENT

ASIE

CAMBODGE

- Province de BATTAMBANG
- Province de KAMPOT

VIETNAM

Province de THUA THIEN HUE

EUROPE

ALBANIE

Préfecture de BERAT

BELGIQUE

Région de WALLONIE

BULGARIE

- Région de STARA ZAGORA
- Région de VARNA

FRANCE

- Région ALSACE *
- Région AQUITAINE
- Région BASSE NORMANDIE
- Région BOURGOGNE
- Région CHAMPAGNE ARDENNE
- Région FRANCHE COMTE
- Région GUADELOUPE
- Région ILE DE FRANCE
- Région LANGUEDOC-ROUSSILLON
- Région LIMOUSIN
- Région MIDI PYRENEES
- Région NORD PAS DE CALAIS
- Région PAYS DE LA LOIRE
- Région PICARDIE
- Région POITOU-CHARENTES
- Région PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR
- Région RHONE-ALPES

* (membre associé)

ITALIE

Région autonome VALLE D'AOSTE

ROUMANIE

- Judet d'ALBA
- Judet d'ARGES
- Judet de CALARASI
- Judet de CARAS SEVERIN
- Judet de DAMBOVITA
- Judet de GALATI
- Judet de PRAHOVA
- Judet de SALAJ
- Judet de SATU MARE
- Judet de TIMIS
- Judet de TULCEA
- Judet de VALCEA

Source: AIRF (au 30 août 2010)

Annexe 4 Appel de Lyon

Appel de Lyon et Recommandations des Xèmes Entretiens de la Francophonie

Organisés par la Chaire Senghor de la Francophonie de Lyon les 27 et 28 mai 2010 à l'occasion de son dixième anniversaire et de celui de l'Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation (IFRAMOND), en présence à l'ouverture des travaux du Président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, et en clôture de l'ancien Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, Représentant personnel du Président de la République française auprès de la francophonie, les Dixièmes Entretiens de la Francophonie ont débattu de la place de la francophonie et de la langue française dans la mondialisation.

Les quelques 400 participants qu'ils ont réunis, issus du monde politique, de la francophonie institutionnelle, de la société civile et de l'université venant de toutes les régions francophones, lancent **un appel solennel** à la francophonie et à la France pour **une francophonie en mouvement et une langue française réhabilitée.**

De nouvelles problématiques ont surgi : la mondialisation culturelle, les chocs identitaires et religieux, le défi écologique, l'uniformisation linguistique et culturelle, l'émergence de géants économiques incontournables, l'inégalité et la crise financière mondiale.

Un monde équilibré doit être multipolaire non seulement sur les plans politique et économique, mais également sur le plan culturel, et ainsi réussir le dialogue des cultures. Les Dixièmes Entretiens mettent **en exergue** que la francophonie, comme les autres grandes aires linguistiques, peut fortement y contribuer du fait qu'elle partage une grande langue internationale, présente sur les cinq continents.

La francophonie du 21ème siècle est donc bien plus qu'un laboratoire de la mondialisation humaniste, en raison des valeurs qu'elle promeut, des biens communs qu'elle défend. Elle se doit de promouvoir le dialogue interculturel mondialisé pour la paix et contre le repli identitaire. C'est une union géoculturelle, une puissance d'influence, forte de sa double dimension politique et de solidarité et des valeurs de son universalisme.

1 - Les Dixièmes Entretiens veulent attirer l'attention sur la langue française. C'est la grande oubliée de la francophonie institutionnelle. Pour répondre à la forte demande de français dans le monde, la formation des enseignants de français et en français ne peut être différée : c'est une question de vie ou de mort pour la francophonie. Il faut, par ailleurs, associer la langue française aux langues maternelles dans des pédagogies convergentes.

Voulons-nous faire du français une langue morte comme le latin ou le grec ancien ? Non, naturellement.

C'est pourquoi la francophonie doit favoriser les classes bilingues et les universités francophones multilingues pour transmettre les valeurs que véhicule la langue française : une méthode, une rigueur, un raisonnement. Des garanties seraient ainsi données aux étudiants pour leur insertion professionnelle, compte tenu qu'ils seraient plurilingues.

Dans ce but, il faut s'affranchir du discours dominant de l'action impossible, des contraintes financières absolues.

2 - La francophonie a besoin d'ambition : l'appel de Lyon est un appel aux Etats.

Après son combat victorieux pour la diversité culturelle, la francophonie doit prendre l'initiative pour l'adoption d'une **Convention sur la promotion et la protection des langues.** Le pluralisme linguistique est le garant du respect des identités nationales.

Les Dixièmes Entretiens remarquent qu'un modèle unique, une langue unique sont aujourd'hui dépassés du fait de l'émergence de nouvelles puissances telles la Chine, le Brésil et le Mexique. Ces nouveaux géants bâtissent un monde pluriel. La Chine en apporte la preuve avec l'implantation rapide de ses Instituts Confucius d'enseignement du chinois et de sa culture. Il est aujourd'hui inacceptable qu'un pays impose sa pensée et sa langue. Ceux

qui veulent « le tout anglais » comme instrument obligatoire d'enseignement, sont en retard d'un combat.

3 - L'appel de Lyon, c'est un appel au second moteur de la francophonie : la coopération décentralisée. Les Etats Généraux de la coopération décentralisée francophone qui se tiendront à Lyon en octobre prochain à l'invitation de l'Association internationale des Maires francophones et de l'Association internationale des régions francophones dresseront un bilan, recenseront les besoins, mutualiseront les réponses et construiront les complémentarités avec les programmes de l'OIF et de ses opérateurs directs.

Ensemble, Etats et collectivités décentralisées doivent relever les défis urgents comme l'enseignement du français, la constitution d'un corps de Volontaires de la Francophonie, la formation à distance des professeurs de et en français et la mise en place d'un outil francophone d'appui aux industries culturelles.

4 - L'appel de Lyon, c'est un appel à la France et à ses élites pour mettre un terme à la promotion du « tout anglais » en France et à l'abandon du français dans le monde. En France, la francophonie est une priorité oubliée. L'élite la voit non comme une opportunité mais comme un obstacle.

Les Dixièmes Entretiens constatent qu'en dépit de la volonté exprimée en 2008 par le Président de la République et à nouveau le 20 mars dernier, à l'Elysée, lors de la Journée internationale de la Francophonie, aucune des recommandations faites n'a été suivie d'effet. Au contraire, faisant fi de l'article 2 de la Constitution française qui fait du français la langue de la République, la presse quotidienne et spécialisée se fait l'écho d'une volonté de modifier la loi Toubon pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles et universités) d'enseigner totalement en langue anglaise. La charge est actuellement menée par la Conférence des Grandes Ecoles.

Il est illusoire de croire que pour conquérir une part importante dans le marché mondial de l'enseignement il suffirait de copier le modèle anglo-américain. Les bons étudiants préféreront toujours l'original à la copie.

L'anglais devenant langue seconde de notre élite, l'amènerait à penser et à agir comme les anglo-américains, une élite déconnectée encore plus du reste des Français. La France perdrait son identité et serait à la remorque du monde dominant.

L'une des conséquences serait que l'Université française se trouverait tributaire des normes scientifiques prévalant aux Etats-Unis.

Il est grand temps de se mobiliser. N'assistons-nous pas déjà à l'émergence d'un nouveau critère de jugement dans les commissions de recrutement universitaire : « la capacité à faire cours en anglais », qui a peu à voir avec les capacités intrinsèques disciplinaires d'un futur universitaire ? N'assistons-nous pas déjà à l'obligation faite par des responsables de cycles universitaires d'imposer dans les services statutaires des enseignants des cours en anglais ? N'assistons-nous pas déjà à l'exclusion des revues scientifiques en français de la nomenclature des revues cotées dans les procédures d'évaluation menée par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou le Conseil national des universités (CNU) ?

Dans ces conditions, les Dixièmes Entretiens de la Francophonie demandent solennellement au Président de la République française que la France renforce la loi Toubon, afin d'affirmer définitivement la primauté du français sur l'anglais sur le territoire national notamment dans le monde du travail, de l'enseignement et de la recherche, pour rendre obligatoire le recours au trilinguisme et non au bilinguisme anglais/français quand la seule langue française n'est pas jugée suffisante, pour imposer l'enseignement à égalité de deux langues étrangères à tous les niveaux de l'enseignement du primaire au supérieur, pour obliger nos diplomates à s'exprimer en français dans les enceintes internationales quand le français y est langue officielle ou langue de travail. Jamais les organisations internationales n'ont eu autant de dirigeants francophones ou français, jamais on y a aussi peu travaillé en français.

5 - Les Dixièmes Entretiens recommandent :

- à l'instar de l'IHEDN en France, la création d'un Institut des Hautes Etudes francophones qui permettrait de familiariser l'élite aux défis de la mondialisation et à l'intérêt de la francophonie tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la Communauté francophone;
- le développement du Réseau des Chaires Senghor de la Francophonie, plateformes de formation et de recherche sur la francophonie ;
- à l'instar de l'Union européenne, la multiplication des Maisons de la Francophonie qui favorisent une meilleure connaissance du monde francophone ;
- à l'instar de l'Union européenne qui a construit l'espace Schengen, la mise en place d'un Espace francophone dont l'accès serait facilité par l'adoption d'un passeport francophone ou d'un « francopasse » qui s'impose de façon urgente ;
- à l'instar de ce qui existe en matière universitaire avec l'AUF, la fondation d'une Agence francophone de l'Education pour la coopération éducative ;
- la mise en place d'un Erasmus francophone et, dans les pays où le français n'est pas langue d'enseignement, de cursus intégrés allant de classes bilingues au primaire à des universités francophones régionales multilingues débouchant sur l'emploi ;
- le renforcement de l'espace médiatique francophone pour faire connaître la francophonie aux populations ;
- la généralisation du programme IFADEM pour la formation des maîtres et de celui des Volontaires de la Francophonie pour impliquer la jeunesse.
- 6 Au niveau financier, les Dixièmes Entretiens lancent un appel aux Etats pour accroître les moyens en faisant remarquer que la francophonie étant internationale, par essence même, ses financements doivent l'être également. Il n'est pas sain pour une organisation internationale de dépendre autant d'un seul Etat bailleur.

Nous devons tous nous mobiliser dans ce combat pour la langue française et la francophonie du XXIème siècle. Osons, osons aller de l'avant, sinon demain il sera trop tard.

IFRAMOND (Université Jean Moulin Lyon 3) Hôtel de Ville, Lyon, le 28 mai 2010

Les réseaux syndicaux internationaux

Les organisations syndicales ont noué d'importants réseaux internationaux, notamment francophones.

Le Bureau international du travail (BIT), rattaché à l'ONU, apparaît comme la principale instance au niveau mondial. Il est chargé des questions générales liées au travail dans le monde. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs. Le BIT a signé une convention avec l'OIF en 2002 pour contribuer à la réalisation d'objectifs communs dans les domaines du travail et de la protection des droits de l'homme et des travailleurs.

La Confédération européenne des syndicats (CES), ou « European Trade Union Confederation » (ETUC), regroupe pratiquement la totalité des organisations syndicales européennes généralistes pour définir des actions en commun en vue de la défense des salariés. La CES, reconnue comme l'un des principaux partenaires sociaux européens participe au « dialogue social européen ». La CES considère que la consultation des travailleurs, la négociation collective, le dialogue social et de bonnes conditions de travail sont la clé de la promotion de l'innovation, de la productivité, de la compétitivité et de la croissance en Europe.

La Confédération européenne des cadres (CEC), fédère un nombre croissant d'organisations nationales professionnelles (associations d'employés, syndicats, fédérations professionnelles) représentant les cadres et gestionnaires d'exploitation dans l'industrie, des services et secteur public. Elle est parmi les six partenaires sociaux participant au dialogue social interprofessionnel.

Le Conseil syndical inter régional Alpes Arc lémanique (CSIR) réunit les organisations syndicales de Rhône-Alpes (CFDT-CGT-FO-CFTC-UNSA-CFE CGC comme membre associé), du Piémont, de la Suisse Romande, et du Val d'Aoste. Outre qu'il participe à la journée de la francophonie, il s'attache à promouvoir les valeurs de paix, de démocratie et de liberté, les droits de l'homme et les droits syndicaux des salariés de ces régions. Plus récemment il a pris en compte le développement durable et la diversité culturelle. Actuellement des discussions sont engagées pour construire à partir des comités syndicaux interrégionaux Alpes/Arc lémanique et Provence Alpes Côte d'Azur/Ligurie une structure intersyndicale au niveau de l'Eurorégion Alpes Méditerranée.

La Coordination Syndicale des 4 moteurs rassemble les syndicats de Lombardie (CISL, CGIL, UIL), de Catalogne (UGT, CCOO), le DGB du Bade-Wurtemberg ainsi que 5 syndicats de Rhône-Alpes (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) et travaille sur des projets communs qui touchent aux politiques économique, sociale (emploi, dialogue social et innovation sociale), d'infrastructures de communications, conduites par les exécutifs des conseils régionaux. Comme le CSIR, elle promeut les mêmes valeurs.

Force Ouvrière a engagé en 2000 un programme de **coopération avec les centrales syndicales d'Afrique francophone** intitulé « Afrique 2000 ». En 2001, ce programme a permis la mise en place d'un réseau électronique de communication qui réunit aujourd'hui plus de 25 centrales syndicales implantées dans 17 pays d'Afrique francophone. Un sommet annuel permet de réunir les différents syndicats africains et de faire entendre leur voix. La francophonie syndicale s'est largement mobilisée en faveur de l'adoption de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le **Comité syndical Francophone de l'emploi et de la formation** basé à Ouagadougou, met en relation les syndicats de l'éducation.

Les organisations internationales de conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires

L'Association internationale des CES et institutions similaires (AICESIS) a été fondée en 1999 à Port Louis. Elle compte aujourd'hui 56 membres (plus 8 demandes d'adhésion en cours). Elle a pour objet de :

- favoriser et promouvoir le dialogue et les échanges d'expérience et de bonnes pratiques entre ses membres, et, de façon plus large, encourager le dialogue entre partenaires économiques et sociaux dans le monde ;
- aider au développement de la fonction consultative, au renforcement du dialogue social et du dialogue civil, et plus généralement de la démocratie participative et du rôle des partenaires sociaux et des autres composantes de la société civile dans le monde, en tant que facteurs essentiels d'une véritable démocratisation durable et d'une gouvernance efficace des sociétés modernes;
- encourager la création de Conseils économiques et sociaux dans les États qui n'en possèdent pas, par l'organisation de rencontres, l'activité de conseil et la popularisation de la valeur ajoutée de ces institutions consultatives ;
- organiser l'expression de ses membres, les représenter auprès des organisations internationales telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) ou le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), auprès desquelles elle bénéficie du statut d'observateur permanent, et s'exprimer dans ces enceintes;
- enfin, plus généralement, œuvrer à la prospérité et au développement économique des peuples, conformément aux principes des Nations Unies et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi qu'aux Principes et Droits fondamentaux du Travail approuvés par l'OIT.

L'Union de CES francophones (UCESIF) a été créée en 2004 à Ouagadougou. Elle a pour objet de :

- promouvoir les CES dans les pays francophones.
- promouvoir une vision économique et sociale dans la francophonie : être le CES de la Francophonie.

Elle a dans ce cadre conduit un ensemble de travaux dont l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques relatives aux droits des enfants, la rédaction d'un avis sur le développement de sites Internet en francophonie ainsi que la responsabilité sociale des entreprises.

L'Union des CES africains (UCESA) qui compte environ une dizaine de membres actifs est née en novembre 1994 et a pour objectifs :

- de mettre en œuvre une dynamique d'implication effective des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans le processus d'intégration africaine;
- d'œuvrer à la constitution d'entités économiques et sociales cohérentes et viables ;
- d'établir des relations privilégiées avec l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS), le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et les autres groupes régionaux.

Discours du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, monsieur Boutros Boutros-Ghali, et l'ouverture du Forum de la société civile Genève, le 15 juillet 2002

« ... Vous constituez, bien sûr, des liens privilégiés entre les instances politiques et les peuples. Vous avez, à ce titre, un rôle indispensable de médiation, de relais, de courroie de transmission à jouer.

Bien plus, le travail de terrain que vous accomplissez au niveau local, dans tous les domaines, ce travail, vous êtes souvent les seuls à pouvoir l'accomplir, à vouloir l'accomplir et à savoir l'accomplir. A cet égard, vous êtes des acteurs incontournables de la coopération internationale.

Mais vous êtes, aussi, l'expression de l'inventivité, de la créativité, de la réactivité de la société face à des états et à des Nations souvent dépassés par l'évolution des idées et des relations internationales.

Vous êtes sans doute, à l'heure actuelle, parmi les acteurs non étatiques les plus innovants de la société internationale.

Vous êtes enfin, et avant tout, le gage de la participation effective des citoyens, le gage du fonctionnement démocratique à l'échelle internationale.

J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, de dire toute l'importance que j'attache à l'impératif de démocratisation, non seulement à l'intérieur des états, mais aussi entre les états.

Nous sommes entrés, aujourd'hui, dans l'ère d'une société tout à la fois globale et transnationale. Et la mondialisation de l'économie doit aller de pair avec la mondialisation de la démocratie.

Il nous faut donc réfléchir à un monde qui prenne en compte, non seulement la volonté des Etats, mais aussi les aspirations des acteurs économiques, culturels et sociaux.

Vous avez, dans cette perspective, un rôle essentiel à jouer comme nouveaux acteurs de la vie internationale.

Et il nous faut, dans cette même perspective, imaginer, tous ensemble, de nouveaux modes de concertation et, en particulier, une nouvelle génération d'organisations internationales. Des organisations qui englobent à la fois des acteurs gouvernementaux et des acteurs non gouvernementaux, des acteurs publics et des acteurs privés.

J'ai bien conscience, aussi, des questions fondamentales qui se posent à vous, en termes de représentativité, d'équilibre Nord-Sud, d'indépendance, de cohérence.

Car ce sont les conditions essentielles à l'affirmation du rôle original de la société civile dans un monde qui soit, à la fois, véritablement solidaire, démocratique et pluriel. En effet, que vaudrait une société civile internationale qui tendrait à refléter les inégalités entre les nations et à reproduire les modèles dominants ? ... »

Les grandes écoles et universités de Rhône-Alpes partenaires de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

- Ecole nationale des travaux publics de l'Etat Vaulx en Velin
- Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)
- Ecole normale supérieure de Lyon
- Institut national de recherche pédagogique (INRP) de Lyon
- Institut national des sciences appliquées de Lyon
- Université Lumière (Lyon 2)
- Université Jean Moulin (Lyon 3)
- Université catholique de Lyon
- Ecole de management de Grenoble
- Institut d'études politiques de Grenoble
- Institut national polytechnique de Grenoble
- Université Joseph Fourier (Grenoble I)
- Université Pierre Mendès France (Grenoble II)
- Université Stendhal (Grenoble III)
- Université de Savoie -Chambéry
- Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Source: Agence universitaire de la Francophonie (AUF) – mars 2010

Principaux pays clients (en milliards d'euros)

Rang	Pays	2006	2007	2008	Variation 2007	Variation 2008	Part 2008
1	Allemagne	6,053	6,327	6,924	4,5%	9,4%	14,8%
2	Italie	4,756	4,836	4,779	1,7%	-1,2%	10,2%
3	Espagne	3,928	4,171	3,871	6,2%	-7,2%	8,3%
4	Etats-Unis	3,297	3,322	3,254	0,8%	-2,0%	7,0%
5	Royaume Uni	2,301	2,793	2,809	21,4%	0,6%	6,0%
6	Belgique	2,211	2,380	2,468	7,6%	3,7%	5,3%
7	Suisse	1,703	1,671	1,773	-1,9%	6,1%	3,8%
8	Pays-Bas	1,131	1,178	1,307	4,2%	11,0%	2,8%
9	Chine	0,819	1,047	1,116	27,8%	6,6%	2,4%
10	Singapour	0,845	0,891	0,961	5,4%	7,9%	2,1%
11	Japon	0,774	0,802	0,950	3,6%	18,5%	2,0%
12	Pologne	0,690	0,842	0,905	22,0%	7,5%	1,9%
13	Russie	0,612	0,821	0,893	34,2%	8,8%	1,9%
14	Turquie	0,909	0,880	0,836	-3,2%	-5,0%	1,8%
15	Suède	0,545	0,674	0,789	23,7%	17,1%	1,7%
16	Algérie	0,314	0,387	0,544	23,2%	40,6%	1,2%
17	Rép Tchèque	0,456	0,512	0,530	12,3%	3,5%	1,1%
18	Autriche	0,385	0,412	0,516	7,0%	25,2%	1,1%
19	Tunisie	0,437	0,453	0,458	3,7%	1,1%	1,0%
20	Portugal	0,452	0,496	0,445	9,7%	-10,3%	1,0%
21	Hongrie	0,463	0,532	0,444	14,9%	-16,5%	0,9%
22	Maroc	0,491	0,530	0,440	7,9%	-17,0%	0,9%
23	Emirats	0,232	0,314	0,433	35,3%	37,9%	0,9%
24	Roumanie	0,486	0,356	0,418	-26,7%	17,4%	0,9%
25	Canada	0,342	0,320	0,404	-6,4%	26,3%	0,9%
26	Inde	0,267	0,292	0,390	9,4%	33,6%	0,8%
27	Corée du Sud	0,436	0,480	0,389	10,1%	-19,0%	0,8%
28	Slovénie	0,691	0,392	0,384	-43,3%	-2,0%	0,8%
29	Brésil	0,263	0,307	0,355	16,7%	15,6%	0,8%
30	Hong Kong	0,466	0,408	0,326	-12,4%	-20,1%	0,7%
	TOTAL	36.755	38,826	40,111	5,6%	3,3%	-
Dor	nt Pays Francophones	7,978	8,395	8,900	5,2%	6,0%	22%

Annexe 9

Principaux pays clients et fournisseurs de Rhône-Alpes, les implantations d'ERAI (SOUTCE : ERAI)

Principaux pays fournisseurs des entreprises rhônalpines (en milliards d'euros)

Rang	Pays	2006	2007	2008	Variation 2007	Variation 2008	Part 2008
1	Allemagne	5,627	6,339	6,440	13%	+ 1,6 %	15,9%
2	Italie	6,256	6,351	6,333	2%	-0,3 %	15,7%
3	Chine	2,256	2,485	2,805	10%	+ 12,9 %	6,9%
4	Belgique	1,986	2,232	2,498	12%	+ 11,9 %	6,2%
5	Espagne	1,904	1,917	2,013	1%	+ 5,0 %	5,0%
6	Etats-Unis	1,954	1,791	1,755	-8%	-2,0 %	4,3%
7	Suisse	1,357	1,495	1,611	10%	+ 7,8 %	4,0%
8	Royaume Uni	1,393	1,272	1,367	-9%	+ 7,5 %	3,4%
9	Pays-Bas	1,229	1,305	1,341	6%	+ 2,7 %	3,3%
10	Pologne	0,503	0,651	0,876	29%	+ 34,6 %	2,2%
11	Suède	0,632	0,750	0,872	19%	+ 16,3 %	2,2%
12	Russie	0,610	0,683	0,813	12%	+ 19,1 %	2,0%
13	Japon	0,674	0,900	0,778	34%	- 13,6 %	1,9%
14	Algérie	0,425	0,254	0,626	-40%	+ 146,5 %	1,5%
15	Tunisie	0,561	0,627	0,602	12%	- 4,1 %	1,5%
16	Autriche	0,443	0,446	0,472	1%	+ 5,8 %	1,2%
17	Angola	0,248	0,479	0,463	93%	- 3,4 %	1,1%
18	Libye	0,223	0,130	0,445	-42%	+ 241,9 %	1,1%
19	République Tchèque	0,407	0,550	0,395	35%	- 28,1 %	1,0%
20	Turquie	0,414	0,413	0,381	0%	- 7,9 %	0,9%
21	Roumanie	0,318	0,345	0,356	8%	+ 3,0 %	0,9%
22	Iran	0,239	0,175	0,344	-27%	+ 96, 4 %	0,9%
23	Malaisie	0,388	0,370	0,336	-5%	- 9,3 %	0,8%
24	Maroc	0,400	0,398	0,305	-1%	- 23,4 %	0,7%
25	Portugal	0,230	0,257	0,282	12%	+ 9,7 %	0,7%
26	Taïwan	0,312	0,318	0,277	2%	- 12,8 %	0,7%
27	Hongrie	0,277	0,321	0,274	16%	- 14,5 %	0,7%
28	Irlande	0,257	0,251	0,274	-2%	+ 8,9 %	0,7%
29	Inde	0,222	0,240	0,271	8%	+ 12,5 %	0,7%
30	Finlande	0,215	0,230	0,221	7%	- 3,6 %	0,5%
	TOTAL	31,960	33,975	35,826	6%	5,45%	
Don	nt Pays Francophones	6,677	7,319	8,015	10%	9,51%	22,4%

Bibliographie

Association internationale des Régions francophones (AIRF). Annuaire des régions francophones. AIRF, 2008, 326 p.

Association internationale des Régions francophones (AIRF). Les associations de collectivités locales dans les pays francophones. AIRF, septembre 2009, 105 p.

Association internationale des Régions francophones (AIRF). Guide des financements internationaux pour le développement des régions francophones, tome 2. AIRF, 2008, 116 p.

BLEYS Olivier. Voyage en francophonie: une langue autour du monde, Edition Autrement, 2010, 63 p.

BOURGES Hervé. Pour une Renaissance de la francophonie : rapport remis à monsieur Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie. Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie. Juin 2008, 70 p.

BRUYAS Jacques. De l'usage de la langue française en 200 points. Association internationale des régions francophones (AIRF), Les grilles d'Or, 2008, 77 p.

Conférence ministérielle de la francophonie. Charte de la francophonie. Novembre 2005, 8 p.

Conseil économique, social et environnemental (CESE), KRISTEVA-JOYAUX Julia (rap.). Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie. CESE, juin 2009, 121 p.

Forum de la Société civile dans le cadre du Xème Sommet de la francophonie. La francophonie, espace solidaire pour un développement durable : rôle et contribution de la Société civile, colloque du 20-22 octobre 2004, Ouagadougou. Organisation internationale pour la francophonie (OIF), 2004, 19 p.

MFI, Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Une stratégie francophone pour Copenhague. Radio France international (RFI), OIF, IEPF, novembre 2009, 25 p.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Renforcer l'usage du français dans la fonction publique européenne. OIF, mars 2009

Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La francophonie en actions : synthèse de la programmation 2006-2009. OIF, 2008, 57 p.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Agir ensemble : francophonie 2006-2009. OIF, 2007, 19 p.

Organisation internationale pour la Francophonie (OIF). Pour la diversité des cinémas et des produits audiovisuels. OIF, février 2009, 4 p.

Rencontre internationale de la francophonie économique: résumés des conférences, colloque du 16 au 19 mai 2008, Québec. Chambre de commerce de Québec, mai 2008, 5 p.

Revue (La) internationale et stratégique. Automne 2008. n°71, L'avenir de la francophonie. Dirigé par Didier BILLION. Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), Dalloz

Revue (La) internationale des mondes francophones. Automne-hiver 2009. n°1. IFRAMOND, 193 p.

Glossaire

ACCT Agence de coopération culturelle et technique

AFPI Association de formation professionnelle de l'industrie

AIMF Association internationale des maires francophones

AIRF Association internationale des régions francophones

AUF Agence universitaire de la Francophonie

CIEDEL Centre international d'études pour le développement local

CGPME Confédération générale des petites et moyennes entreprises

CONFEMEN Conférence des Ministres de l'Education

COTRAO Communauté de Travail des Alpes occidentales

DERIC Direction de l'Europe, des relations internationales et de la coopération

ERAI Entreprise Rhône-Alpes international

IFRAMOND Institut pour l'Étude de la Francophonie et de la Mondialisation

MFR Maison familiale rurale

OING Organisation internationale non gouvernementale

OIF Organisation internationale de la Francophonie

ONG Organisation non gouvernementale

ONU Organisation des Nations Unies

RESACOOP Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération

TIC Technologie de l'information et de la communication

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Monsieur Jean-Philippe BAYON, vice-président délégué à la solidarité internationale et à la coopération décentralisée, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Jean BESSON, vice-président délégué aux affaires européennes et aux relations internationales, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Yvon DESCHAMPS, conseiller délégué à la Culture, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Roger FOUGERES, vice-président chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Dominique ASSIE, directeur du développement et de la valorisation de l'agence, Agence universitaire de la Francophonie

Monsieur Alain AUDOUARD, président, Chambre régionale des métiers Rhône-Alpes

Monsieur Pierre BAILLET, secrétaire permanent, Association internationale des Maires francophones (AIMF)

Monsieur Pierre-Jean BAILLOT, directeur du développement international des pôles de compétitivité, clusters et partenariat, Entreprises Rhône-Alpes international (ERAI)

Monsieur Abraham BENGIO, directeur général adjoint du pôle développement personnel, Conseil régional Rhône-Alpes

Monsieur Bruno BIGGI, proviseur, Cité scolaire internationale de Lyon

Monsieur Jean-Pierre CAMELOT, secrétaire général, Union des Conseils économiques et sociaux francophones (UCESIF)

Monsieur Giovani CAMILLERI, coordinateur du programme ART, Programme des Nations Unies pour le développement

Monsieur Jean-Loup CAPDEVILLE, directeur du pôle gestion et développement du réseau, France Volontaire

Monsieur Mohand CHERIFI, coordinateur de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, Programme des Nations Unies pour le développement

Monsieur Bruno CHIAVERINI, délégué général, Association internationale des Régions francophones

Monsieur Gérard CLEMENT, coordinateur régional, Force Ouvrière

Monsieur Thierry CORNILLET, président, Association internationale des Régions francophones

Monsieur Guido CORNIOLO, président, Syndicat autonome des travailleurs du Val d'Aoste

Monsieur Jean-Michel DACLIN, adjoint au maire de Lyon, vice-président du Grand Lyon et conseiller général du XIe Canton. Chargé des relations internationales des affaires européennes et du tourisme

Madame Cristina DEFFEYES, directrice, Région autonome du Val d'Aoste

Monsieur Ismaïla DIAGNE, responsable du pôle appui au développement des VIES, France Volontaire

Madame Rose-Marie DI DONATO, directrice, RESACOOP

Monsieur Jean-Marie FRANCOIS, vice-président délégué de l'Association de la formation professionnelle industrielle, Association de formation professionnelle de l'industrie (AFPI)

Monsieur Jean-Jacques GUIGON, secrétaire régional coordinateur, CGT Rhône-Alpes en charge des relations internationales

Monsieur Michel GUILLOU, directeur, IFRAMOND, Titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie de Lyon

Monsieur Nicolas HEEREN, directeur, CIEDEL

Monsieur Alain HUET, délégué général, MEDEF Rhône-Alpes

Monsieur Christian JUYAUX, secrétaire général adjoint en charge de l'emploi et de la formation, Union régionale interprofessionnelle CFDT Rhône-Alpes

Monsieur Jean-Pierre LAMONIER, en charge du dossier francophonie, Confédération CFE-CGC

Monsieur Fouad LAULLOO, directeur, Alliance française de Lyon,

Monsieur Serge LE GLAUNEC, en charge du dossier « Pour le français et le plurilinguisme à l'entreprise », Confédération CGT

Madame Evelyne MANCRET, présidente, Alliance française de Grenoble,

Monsieur Emmanuel MINGASSON, chef de projet à l'international, RESAGRI

Madame Cécile MOLINIER, directrice, Programme des Nations Unies pour le développement

Madame MONCHAMIN, vice-présidente, Association Lyon Québec

Madame Sylvie MOTARD, coordinatrice du Programme PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement

Monsieur Marc NOAILLY, responsable du service Afrique, Méditerranée et Francophonie, Conseil régional Rhône-Alpes, DERIC

Monsieur Christophe NUTTAL, directeur des plateformes des partenariats, Programme des Nations Unies pour le développement

Madame France RAYNALT, professeur de français, Cité scolaire internationale de Lyon

Monsieur Paul ROCHE, délégué régional Europe, CFTC Rhône-Alpes

Madame Christine TAVANO, directrice, AIRF

Monsieur Bernard TRANCHAND, secrétaire général des affaires internationales, Maisons familiales rurales

Monsieur Gianluca TRIPODI, direction de la coopération territoriale, Région autonome du Val d'Aoste

Monsieur François TURCAS, président, CPGME Rhône-Alpes

Monsieur Claude VENTURINI, Secrétaire général, Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)

Nous remercions tout particulièrement madame Michèle DACLIN, présidente du groupe de réflexion « Culture » au sein du CESER Rhône-Alpes, pour les auditions conduites et sa contribution :

Monsieur Thierry AUZER, directeur, théâtre des Asphodèles, président, association de la caravane des 10 mots

Madame Manuèle DEBRINAY RIZOS, consultante en ingénierie culturelle, ancienne attachée culturelle de l'Ambassade de France et déléguée générale des 8 Alliances françaises en Bulgarie, ancienne directrice du Centre culturel français du Cluj en Roumanie

Monsieur Grégory FAES, directeur, Rhône-Alpes Cinéma

Déclarations des groupes

Intervention de Jean-Yves LE CAM, au nom des représentants des entreprises du collège 1

Monsieur le Président, Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord quelques mots empruntés au vocabulaire francophone.

Chers Dalons, si la bienfacture de mon message est difficile à catcher par l'audience, c'est que j'ai mal agendé mon intervention qui se trouve ainsi bien gâchillée.

Vous voyez combien il est difficile d'appréhender la globalité de la francophonie.

Plus classiquement, les entreprises du collège 1 apprécient la contribution du CESER sur la francophonie et la volonté affichée de construire un nouveau modèle de coopération qui met l'accent sur le partage de la langue, le partage des valeurs, le dialogue des cultures sans omettre pour autant la dimension économique de la démarche.

La Région Rhône-Alpes est, plus que d'autres, engagée dans la défense de la francophonie et cela depuis de nombreuses années.

A ce titre, on se doit de favoriser la coordination des actions multiples engagées régionalement en utilisant les réseaux existants. On se doit également de soutenir les actions de l'Alliance française, présente en région à Lyon et Grenoble, et dont l'ancien président Georges DUHAMEL aimait à dire qu'elle était, je cite, « amour d'un beau langage, respect de la civilisation et culte de l'amitié ».

Le poids de la langue, le respect du multilinguisme est mis en exergue dans la contribution qui souligne également la nécessité de renforcer les coopérations économiques en francophonie.

On rappellera, à cet égard, la Rencontre internationale de la Francophonie économique, qui a rassemblé à Québec en 2008 des délégations économiques venant de 30 pays francophones, et les recommandations visant à la diffusion de la culture entrepreneuriale ou encore à la création d'une société francophone d'investissement.

Nous ne sous estimons pas, bien évidemment, les difficultés des co-développements, en particulier, dans le contexte économique actuel; le monde économique se doit cependant de prendre en compte le potentiel des pays francophones en particulier africains, le partage d'une même langue pouvant être un avantage pour les entreprises primo-exportatrices.

Nous remercions Alain DESVIGNES, rapporteur de cet avis du CESER et nous voterons le rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Signification des mots de la 1ère phrase

Dalons : collègues (La Réunion) - Bienfacture : qualité (Suisse) - Catcher : comprendre (Québec) - L'audience : assemblée (Afrique) - Agendé : planifié (Suisse) - Gâchillée : effectuée à la hâte (Acadie)

Intervention de Suzanne SIMOND, au nom de la CFDT

Tout au long de la préparation du rapport, nous avons pu apprécier les interventions diverses et complémentaires de tous les acteurs qui de près ou de loin contribuent à faire vivre la francophonie en Rhône-Alpes; conscients des difficultés actuelles à promouvoir la langue française auprès des partenaires de Rhône-Alpes, mais aussi dans les pays dits francophones où la mondialisation pousse à s'éloigner de la pratique de la langue française.

Certes la coopération décentralisée et internationale, les solidarités internationales tentent, à partir des acteurs que sont les associations, les collectivités locales, les entreprises, de veiller à ce que les valeurs véhiculées par la francophonie soient valorisées, mais cela reste une goutte d'eau face aux poids des pays émergents... Comment résister lorsqu'on a une démographie galopante, peu de ressources naturelles et une industrie en balbutiement aux chants des sirènes des pays tels que la Chine, l'Inde ou Taiwan qui viennent certes pour aider à construire mais « achètent » aussi les dirigeants et les terres.

A titre d'exemple la Libye au Niger et au Mali, la Chine et Taiwan au Sénégal et bien d'autres...

La Région Rhône-Alpes, certes, apporte sa contribution avec RESACOOP. ERAI également aide les industriels à s'implanter. L'Alliance française œuvre à développer la langue française. Cela sera-t-il suffisant ?

La CFDT adhère aux préconisations du rapport, mais elle s'interroge sur le passage à la mise en œuvre. Cela doit être un combat au sens subversif du terme. Nous devons être vigilants et tout mettre en œuvre pour sauvegarder les intérêts de la francophonie : culture, richesse de la langue et des mots, mais également pour que l'industrie soit plus offensive, qu'elle rayonne dans les pays francophones et se développe par ailleurs.

Le réseau RESACOOP Rhône-Alpes est une première étape. Certes les collectivités travaillent avec des régions, des collectivités de pays francophones. L'idée de coordonner et d'organiser doit rester un objectif, mais il ne faut pas gommer la place de l'ego de

chaque association qui œuvre et dont les résistances à cette idée peuvent s'entendre, surtout que l'on sait bien que ce sont les associations qui gèrent par mandat l'apport des collectivités.

Pour conclure, la CFDT se retrouve bien dans le rapport. Elle est enthousiaste à ces idées et préconisations, mais réaliste quant aux pouvoirs des Régions et des acteurs si l'Etat et les entreprises ne prennent pas davantage les moyens pour y parvenir.

Je vous remercie. Nous voterons le rapport.

Intervention de Jean-Bernard LAUNAY, au nom de la CFTC

Point de philosophie sur le sujet ni de dialectique.

Un simple constat: si on fait un sondage sous forme de micro trottoir dans une de nos rues, un samedi de grande affluence...

A part quelques élites qui connaissent l'existence voire les structures de la francophonie ?

Qui en connaît le pères fondateurs ?

Qui reconnaît le drapeau de la francophonie ?

On risque de très mauvaises surprises.

Concrètement traiter de la francophonie, c'est traiter de la défense de l'influence de la langue française, voire de sa survie y compris dans son berceau d'origine.

2º langue maternelle dans l'Union européenne, langue officielle de 32 états, le français est parlé aussi par 96 millions d'africains. Bien sur si cette langue a été le phare mondial d'une certaine culture dans les siècles précédents. Il faut se rendre à l'évidence : ce n'est certainement plus le cas.

Pourquoi notre langue se fragilise-t-elle tant?

On cherche un ou des fautifs et notamment cet anglais qui colonise notre quotidien.

Mais d'abord ce concurrent anglais est-il si solide ?

En fait toutes les langues ont leurs problèmes, même l'anglais

Et je cite ici un article du monde :

« Au Royaume-Uni et aux États-Unis existe une préoccupation grandissante quant à la place de l'anglais dans ces deux sociétés. « En 1980, 23 millions d'Américains déclaraient parler une autre langue que l'anglais à la maison (espagnol, mandarin, etc.). En 2007, ce chiffre atteignait 55,4 millions, soit une augmentation de 140 % face à un accroissement simultané de la population de 34 %. »

Il est aussi à noter que certains grands états, parties intégrantes des Etats-Unis d'Amérique, sont presque sûrs que, dans des temps très proches, la langue la plus parlée sur leurs territoires ne sera plus anglophone mais sera hispanophone.

De même, la grande Bretagne découvre pour sa langue les limites de sa politique de tolérance envers les communautarismes.

Les amoureux de la langue anglaise ont d'autre part un vrai ennemi, le globish : contraction de global et english, il désigne une version simplifiée de l'anglais n'utilisant que les mots et les expressions les plus courants de cette langue.

Pareillement, aux francophones de se préoccuper de telles dérives dans leur propre langue plutôt que de s'apitoyer sur la montée en puissance des langues de Shakespeare ou de Cervantès.

2 exemples :

- Pourquoi des salariés doivent-ils accepter de travailler avec des directives, modes d'emploi de machine, voire notions de sécurité dans une langue dont ils ne maîtrisent pas à juste titre les nuances ? Il y va tout simplement de la plus élémentaire sécurité, voire d'un stress permanent. Ce n'est pas tolérable.
- La culture du binaire pour du toujours plus vite à travers le numérique génère un langage ultra rapide et simplifié.Penchonsnous sur le vocabulaire et la syntaxe utilisés par nos jeunes à travers les SMS et maintenant sur la toile. C'est notre « globish » francophone. Et quand on pense que, maintenant, aux dires des enseignants, ce jargon phonique transparaît jusque dans les compositions écrites.

On est très loin des ballades de François VILLON (dites moi ou n'en quel pays......)

En 1989, Michel Rocard, Premier Ministre, crée le « Conseil supérieur de la langue française ».

En 1996, ce fut le tour de la « Commission générale de terminologie ». Placée elle aussi auprès du Premier Ministre, elle se définit comme « la clef de voûte du dispositif d'enrichissement de la langue française ». C'est elle qui promeut et approuve la féminisation de termes, elle qui valide et normalise les néologismes.

Quid des résultats ?

Mais une langue vivante ne se doit-elle pas d'évoluer ?

Par contre l'anglais est il vraiment l'ennemi à endiguer ?

L'anglais serait une langue de source germanique, née plus spécialement entre le nord de l'Allemagne et le bas du Danemark : ancêtre de l'allemand il a subi lui aussi, dans son histoire, de très fortes attaques du français :

- Guillaume le conquérant et sa cour parlaient français
- Richard Cœur de Lion ne parlait pas anglais mais français...

En consultant les articles de l'encyclopédie Wikipédia on peut noter que :

en 1973, 2 chercheurs anglophones linguistes, en se basant sur les 80 000 mots du Shorter Oxford Dictionary, ont établi que 28,3 % de ces mots provenaient de la langue d'oil, le normand principalement, mais aussi du picard et enfin de l'ancien français (puis du français moderne). Cette proportion arrive en tête, à égalité avec le latin.

De même la célèbre linguiste française Henriette Walter, professeur à l'université de Haute-Bretagne à Rennes va même plus loin en affirmant de son côté que plus des deux tiers des mots anglais sont d'origine française.

Après ces rappels historiques un tantinet flagorneurs, comme le dit justement l'étude qui nous est présentée, force est de constater que la langue de Molière perd de son influence partout.

Le document qui nous est présenté parcourt, de manière très détaillée, l'ensemble des organismes, structures, établissements, universités, écoles, regroupement, associations (ONG ou non), chambres consulaires, des métiers, collectivités locales, services de l'état, etc... qui tous oeuvrent dans la sphère francophone.

Point n'est besoin de tout reprendre ici. L'étude très fouillée n'est certainement pas exhaustive : il y en a tellement que certains ont obligatoirement été oublié. Mais il ressort qu'un parallèle se dégage obligatoirement entre la sphère commerce extérieur, déjà travaillée dans cette enceinte, et la sphère francophonie. Et là encore ce qui frappe, c'est la bonne volonté, l'engagement, le foisonnement mais le manque de coordination.

Coordonner les réseaux : les acteurs économiques, culturels et politiques : trop souvent chacun est de son coté enfermé dans ces propres thèmes.

Regrouper et coordonner les actions des établissements supérieurs et les formations en langue française.

L'accueil d'étudiants étrangers est le vecteur à très grande plus value du rayonnement des valeurs portées par la francophonie. Il est incontestable que ceux qui s'ouvrent à la science à la culture et à une forme de début de vie professionnelle dans notre région resteront, même inconsciemment, les ambassadeurs d'une conception de la société qui les a formés.

Bien sûr, l'influence d'une langue c'est surtout la promotion d'un courant de pensées culturelles et sociales mais aussi et surtout la promotion d'un modèle économique, voire même d'une économie (le fameux Commonwealth francophone du président SENGHOR).

La Région Rhône Alpes se doit de tenir ambassade, directement ou en soutenant des programmes, en priorité dans tous ces territoires où l'importance des liens culturels qui nous lient, facilite les échanges.

C'est dans cette optique que, même si nous adhérons à l'ensemble des préconisations nous soutenons plus particulièrement le projet de construction d'un nouveau modèle de coopération francophone qui rapproche l'économie, le social et le solidaire. Nous pensons que ce projet de charte ou d'un label permettant d'afficher les valeurs de la francophonie doit être travaillé. Les organisations syndicales et professionnelles ont déjà ouvert le chemin d'une partie de cette voie, qui est source d'espérance pour les professionnels d'autres continents.

C'est certainement la voie la plus humaniste pour réguler les différences de productivité et de coût de production : quoi de plus bénéfique pour Rhône Alpes et son économie.

La CFIC votera cet avis

Intervention de Jean-Michel GELATI, au nom de la CGT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le projet d'avis qui nous est soumis présente d'une façon très complète toute la problématique de la francophonie et l'état des engagements des acteurs rhônalpins.

La pratique du français recule, même en France.

Pour la CGT, il ne s'agit aucunement de partir en guerre contre telle ou telle langue, mais de les faire respecter toutes pour que vive la diversité des langues et donc des cultures. Notamment l'utilisation dans le travail d'une langue différente de celle du pays où vivent les salariés peut avoir et a déjà eu des conséquences dramatiques en matière de conditions de travail, de relations sociales et de vie des instances représentatives du personnel. Circonstance aggravante, des entreprises cherchent à imposer en France, l'anglais comme langue des relations du travail et de la négociation collective.

N'est-ce pas le Baron SEILLIERE, l'ex-dirigeant du MEDEF, devenu président de l'UNICE (le syndicat patronal européen) qui a fait part officiellement à Bruxelles de promouvoir l'anglais comme l'unique "langue des affaires et de l'entreprise"!

Les conséquences peuvent être dramatiques :

Les irradiés de l'hôpital d'Epinal ont succombé suite à une radiothérapie mal contrôlée notamment en raison d'une notice en anglais mal traduite.

Une loi existe : la loi TOUBON 1994. Elle réaffirme le français comme langue de la République et notamment sur le lieu de travail; "Tout document comportant des obligations pour les salariés ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français".

Pourtant les syndicats sont obligés d'engager des batailles. La CGT a dû engager des procédures juridiques et les gagner dans nombres d'entreprises : GEMS, NEXTIRAONE, INSERM...

Chez ALCATEL LUCENT, les documents concernant les entretiens individuels des salariés sont en anglais, avec une manière de poser des questions sur l'individu qu'on n'oserait pas formuler en français.

Dans nombre d'entreprises multinationales, les documents sur la couverture sociale sont en anglais, introduisant une autre conception de la protection sociale, au rabais.

La CGT insiste sur le plurilinguisme : le respect de toutes les langues et la capacité de chacun à avoir les informations pour travailler dans sa langue, quelque soit la nationalité de l'entreprise.

Les populations les plus touchées sont bien sûr, celles sans qualification, mais pas seulement, des cadres, des salariés anciens, sont en difficultés, des salariés anciens et on constate de plus en plus de phénomènes graves de souffrance au travail.

L'entreprise étant un lieu de création, de dialogue, de confrontations d'expériences, le travail doit être vecteur de rencontres sociales, d'enrichissement individuel et la langue y participe comme vecteur d'identité.

Une bataille doit être menée globalement en France mais aussi au niveau de l'Europe pour le respect de toutes les langues. Dans les Comités d'Entreprises Européens, par exemple, chaque membre doit recevoir les documents dans sa langue maternelle : or aujourd'hui, les documents sont presque partout donnés en anglais et la langue ne doit pas barrer le chemin du droit social. Tous les

salariés doivent connaître leurs droits, les règles de sécurité, le temps légal de durée de travail, pouvoir lire leur fiche de paie dans leur lanaue.

L'échange des cultures est un gain pour la société! L'uniformisation par le monopole d'une seule langue dans l'entreprise, dans l'économie, signerait l'appayvrissement de la société.

La CGT a créé un site internet avec le syndicat du Québec, à la suite d'une bataille gagnée pour utiliser le français et non l'anglais pour construire un avion : "impossible" prétendait l'employeur québécois. Les syndicats ont prouvé le contraire. "Et pourtant il vole"! C'est un portail, lieu d'information, de communication, d'échanges pour les salariés : www.langueautravail.com.

On le voit, les syndicats jouent un rôle important pour la francophonie. En Rhône-Alpes, ils s'impliquent dans des coopérations internationales favorisant le rayonnement de la langue française.

Le projet d'avis recense très bien toutes ces actions et plus généralement toutes les nombreuses interventions des différents acteurs rhônalpins.

A partir de ces atouts, la région Rhône-Alpes peut aider et favoriser un environnement de coopérations internationales encourageant les entreprises françaises à investir dans les territoires françaises particulièrement en Afrique.

Nous tenons à féliciter le président de la commission, Alain DESVIGNES et la chargée d'études, Anne Sophie DOUZA pour l'excellent travail qui a débouché sur cet avis complet, riche en analyse, considérations et préconisations audacieuses qui méritent mise en application.

Intervention de Pio VINCIGUERRA, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

LE 20 mars 2010 lors de la Journée internationale de la Francophonie, la francophonie syndicale qui au sein de la Confédération syndicale internationale regroupe plus de 70 organisations syndicales dont Force Ouvrière, déclarait :

«Les travailleuses et les travailleurs membres de la Francophonie syndicale de la Confédération syndicale internationale (FS/CSI) commémorent, aujourd'hui le 20 mars, la Journée internationale de la Francophonie. La célébration de cette année coïncide avec le 40ème anniversaire de l'Organisation internationale de la Francophonie qui pendant quatre décennies s'est attelée à oeuvrer pour la paix, la démocratie, les droits de l'homme sans oublier le développement durable, la solidarité et la diversité culturelle et linguistique. Certes beaucoup de progrès ont été accomplis mais un long chemin reste à parcourir dans un monde qui s'illustre de plus en plus par l'inégalité et l'oppression des plus faibles. »

Cette déclaration témoigne de l'action syndicale en faveur de la francophonie. Cette organisation dont Force Ouvrière est à l'origine dans la Confédération internationale des syndicats libres milite pour les valeurs des droits de l'homme dont la liberté syndicale est un des piliers. Accréditée par l'Organisation internationale de la Francophonie, elle est aussi porteuse de l'expression de centaines de millions de salariés qui de part le monde luttent pour leur dignité par le travail.

Cet engagement n'est pas que formel, il est fait d'actions concrètes de solidarité, d'échanges et donc de promotion d'une francophonie fidèle aux valeurs de démocratie et de liberté dont notre langue est synonyme de par le monde. C'est pourquoi nous soutenons la démarche de notre assemblée pour une francophonie offensive, moderne, fidèle à ses valeurs. La langue française fait partie de notre patrimoine commun, elle est notre richesse commune sur laquelle nous devons nous appuyer et pour nous Rhône-Alpes doit être porteuse d'une francophonie offensive basée sur les valeurs tant dans ses échanges que dans ses actes.

Quand la francophonie s'organise au sein du Bureau international du travail, quand elle s'exprime non seulement dans la défense de la langue mais dans toute la dimension tant économique que sociale de la mondialisation, elle est pour nombre de personnes dans le monde la preuve que l'espoir de démocratie et de liberté est possible. Les droits humains doivent être un des piliers du développement. Leur respect, un des aspects des échanges économiques. Le concept de développement durable doit intégrer ces valeurs et nous avons de par le monde, de par notre histoire, de par notre rôle dans l'émergence des aspirations à la démocratie et à la liberté, une responsabilité qui ne saurait être sacrifiée sur une «réalpolitik» du business is business, et encore moins sur des considérations de tactique de bas étage.

Pour Force Ouvrière, comme nous le disions avec nos camarades de la francophonie syndicale, la mondialisation ne peut mettre en péril les langues et les cultures, et la diversité culturelle est un des piliers du développement. Nous croyons fermement que, pour parvenir à un développement durable, la mondialisation doit reposer sur des actions interdépendantes et synergiques dans les domaines économique, social et environnemental aux niveaux local, national, régional et mondial.

Pour nous, un monde juste ne peut être atteint sans justice sociale et sans paix, d'où la nécessité d'instaurer un dialogue social permanent basé sur le respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs dans l'espace francophone. Il est essentiel que puisse se bâtir une politique économique et sociale où l'homme et la femme, sans distinction de race, de religion ou d'origine sont au centre des préoccupations. Chaque travailleur et chaque travailleuse dans le monde a droit à son pain, à vivre en paix et dans la liberté.

Nous ne pouvons que souhaiter et agir pour que Rhône-Alpes exprime une certaine idée de la francophonie vecteur de ces valeurs.

Nous tenons à saluer et remercier notre ami Alain DESVIGNES pour avoir su tout au long du processus de construction de ce rapport faire en sorte que le débat puisse avancer et se traduise dans le travail collectif qui aujourd'hui est soumis au votre de notre assemblée. Alain tu as bien mérité de la francophonie.

Bien entendu nous voterons le rapport.

Intervention de Michèle DACLIN, au nom du GERC 3/4

Le projet de contribution qui nous est proposé est un document très complet, très détaillé et représente un travail de grande qualité. Notre propos ne sera pas de reprendre l'analyse de l'ensemble de ce document, mais de souligner quelques points :

Il constitue un très bon état des lieux, avec un repérage assez complet des initiatives de coopération internationale dans la région. Il souligne, à juste titre, qu'il y aurait un grand intérêt à ce que les diverses initiatives soient mieux coordonnées, mises en synergie et en réseau.

A ce sujet, quelques pistes n'auraient-elles pas pu être évoquées ?

En ce qui concerne l'AIRF, portée par la Région Rhône-Alpes, elle a un rôle clé à jouer au sein des institutions francophones, aux côtés de l'OIF et de l'AIMF.

Ce rôle devrait être renforcé et la préconisation qui la concerne (n°6) mériterait d'être plus incisive.

Enfin, nous soulignons particulièrement le point 4 des préconisations : construire un nouveau modèle de coopération francophone qui rapproche l'économique, le social et le solidaire auxquels vous me permettrez d'associer la culture , qui irrigue les relations au sein de la francophonie

C'est un énorme chantier et un défi car tout est à concevoir, depuis l'élaboration du modèle à sa mise en œuvre. Mais ce pourrait être un formidable outil de développement, probablement attendu par nombre de pays francophones (notamment africains). Il pourrait représenter une alternative aux offensives de certaines grandes puissances dans ces pays.

Le GERC 3-4 partage l'essentiel des analyses, des orientations et des préconisations formulées. Il votera donc cette contribution

Intervention de Michel-Louis PROST, au nom de l'ADIRA

Mon intervention est faite dans le cadre de l'association que le représente au CESER, à savoir l'ADIRA.

Qu'est-ce que la « francophonie » ?

A priori, le terme lui-même pourrait signifier un ensemble d'individus, d'organisations ou d'Etat ayant le français en commun...

Mais bien évidemment, c'est beaucoup plus que cela ... Les locuteurs n'utilisent pas seulement le français comme véhicule de communication internationale, mais bien comme un « état d'esprit », ou le signe d'une appartenance à un ensemble partageant des valeurs communes.

En un sens, il serait juste de parler de « francosphère », vaste espace de liberté et de respect des hommes, respectant les langues et les cultures et affirmant le caractère universel de ces valeurs.

Dans le monde économique d'aujourd'hui, totalement mondialisé, nos entreprises rhônalpines seront exportatrices ou ne seront pas. Mais elles seront également porteuses de nos valeurs ou ne seront pas.

Et l'espace francophone, s'il est correctement structuré, est un formidable atout pour aborder l'exportation.

Nous avons la langue française en héritage, servons-nous de celle-ci comme arme économique et de conquête commerciale.

Certes l'anglais est un véhicule commode et largement partagé dans les échanges commerciaux internationaux.

Mais pour autant, comment vendre la France ? Comment vendre Rhône-Alpes ? Comment vendre notre culture et la richesse de nos racines ? Comment mettre en avant nos spécificités où sont indissolublement liés notre langue et notre caractère ou notre approche du monde ?

La langue et la vision économique ne sont pas étrangers l'un à l'autre.

« Si le rameau veut fleurir, il doit honorer ses racines » ... Cet adage africain s'applique pleinement à la « francophonie économique », qui respecte notre héritage génétique pour mieux en tirer une substance différenciante au sein de la concurrence internationale.

La contribution qui nous est présentée souligne que l'espace francophone rassemble près de 12,6 % de la population mondiale. Avec l'aide d'ERAI, nous avons là un formidable tremplin vers l'exportation, à double détente :

- en premier lieu vers les pays de langue française,
- en second lieu, aguerris par ce premier palier, vers le reste du monde, en développant sans complexe nos atouts francophones.

Avec la commission 8, nous soulignons donc l'importance fondamentale d'une réelle politique francophone de notre Région Rhône-Alpes, se traduisant dans ses budgets au profit du développement économique et utilisant ERAI pour la mise en œuvre à travers le monde du dispositif stratégique adopté.

Nous avons des atouts indéniables, largement appréciés par nos interlocuteurs du monde entier. Soyons-en fiers et portons avec force notre dynamisme inspiré de nos valeurs.

Les représentants de la société civile organisée rhônalpine veulent mettre en avant une autre idée de la francophonie: celle d'une francophonie qui s'épanouit moderne. dans le mouvement de mondialisation, affirmant l'importance de la diversité culturelle et du multilinguisme, mais aussi d'une francophonie engagée pour la promotion d'un développement plus durable et solidaire, ancré piliers (l'économie, le social, l'environnement et la bonne gouvernance).

Si les coopérations internationales s'affirment en premier lieu comme une compétence des Etats, le mouvement impulsé par les collectivités locales peut apporter ce nouveau souffle. Les Régions doivent promouvoir un modèle de coopération francophone, plus partenarial, réactif et innovant. L'apport de la société civile organisée conduit notamment à rapprocher l'économique, le social et le solidaire pour que les dynamiques de coopération contribuent encore plus largement au développement des territoires.

FRANCOPHONIE • COOPERATION INTERNATIONALE •
COOPERATION DECENTRALISEE • SOLIDARITE INTERNATIONALE •
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE • DEVELOPPEMENT DURABLE •
GOUVERNANCE

Conseil économique et social régional Rhône-Alpes 78 route de Paris - BP 19 69751 Charbonnières-les-Bains cedex

Téléphone : 04 72 59 49 73 Télécopie : 04 72 59 51 98 www.rhonealpes.fr

Rhône Alpes